



Débat d'orientations budgétaires 2022

Rapport pour la tenue du débat d'orientations
budgétaires 2022

Réunion du Comité syndical du 3 mars 2022



Sommaire

Dans le cadre des dispositions législatives, les Collectivités Territoriales de plus de 3.500 habitants et les Etablissements Publics regroupant des collectivités de plus de 3.500 habitants doivent tenir un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget.

Le vote du Budget Primitif du SYANE est programmé le 31 mars 2022.

Le présent rapport réunit les bilans, les analyses, les éléments financiers, les contraintes et les propositions pour la tenue de ce débat d'orientations budgétaires.

I - CONTEXTE ET ORIENTATIONS GENERALES	5
II - PRINCIPALES ORIENTATIONS ET PROPOSITIONS POUR 2022	7
1) LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS POUR 2022	7
2) PROGRAMME PRINCIPAL DE TRAVAUX	8
3) APPEL A PROJETS DE RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BATI	8
4) APPORTS FINANCIERS AUPRES DE LA SEM SYAN'ENR	8
5) LANCEMENT D'UN SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	9
6) EBORN, LE SERVICE DE RECHARGE PUBLIC POUR VEHICULES ELECTRIQUES ATTEINT LES OBJECTIFS DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	9
7) NUMERIQUE	9
8) RESEAUX DE CHALEUR	10
9) PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE ET REFERENTIEL TRES GRANDE ECHELLE (PCRS/RTGE)	11
10) COMMUNICATION	11
11) ORGANISATION ET DIMENSIONNEMENT DES SERVICES	12
a. Adaptation des moyens humains aux besoins de la structure	12
b. Adaptation des moyens matériels	13
c. Adaptation des moyens informatiques	13
III - L'EPARGNE ET LE FINANCEMENT DES ACTIONS DU SYNDICAT	15
1) TAXE COMMUNALE SUR LES CONSOMMATIONS FINALES D'ELECTRICITE (TCCFE)	16
2) FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION (FACE)	17
3) LES REDEVANCES DE CONCESSIONS ET D'AFFERMAGE	17
a. Distribution publique d'électricité	17
b. Distribution publique de gaz naturel	18
4) LES REDEVANCES DE CONCESSIONS ET D'AFFERMAGE	18

5) LES CONTRIBUTIONS DES ADHERENTS.....	18
6) LA SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	18
7) SYNTHÈSE DU FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2022 (TRAVAUX SUR LES RESEAUX ENERGIE, FIBRE OPTIQUE, ET RESEAUX DE CHALEUR)	19
8) EMPRUNTS.....	19
a. Emprunt pour le budget principal.....	19
b. Emprunt pour le budget annexe Très haut débit 2022	20
c. Emprunt pour le budget annexe Réseaux de chaleur et de froid 2022.....	20

IV - ELEMENTS TECHNIQUES ET FINANCIERS, ANALYSES ET DETAILS DES PROPOSITIONS POUR 2022 ----- 21

1) PROGRAMMES DE TRAVAUX - BILAN 2021.....	21
a. Le programme principal de travaux	21
b. Le programme de travaux RIP Très Haut Débit.....	21
c. Le programme de travaux Réseaux de Chaleur et de Froid	21
2) PROGRAMMES PREVISIONNELS D'INVESTISSEMENT 2022 DU SYANE.....	23
a. Programme principal de travaux (Budget général).....	23
b. Programme de travaux RIP Très Haut Débit (Budget annexe THD).....	24
c. Programme de travaux de Chaleur et de froid (Budget annexe RC).....	24
3) NUMERIQUE (RIP THD, NEW DEAL MOBILE, USAGES DU NUMERIQUE, INTERNET PAR SATELLITE, PCRS/RTGE)	25
a. Réseaux fixes et mobiles	25
b. Territoires Intelligents et Usages du Numérique.....	29
4) ECLAIRAGE PUBLIC.....	34
a. La compétence Eclairage Public du SYANE et le plan d'actions Epure.....	34
b. Le programme de travaux et le service de maintenance / exploitation	36
c. Géoréférencement des réseaux EP.....	37
5) ENERGIES RENOUVELABLES.....	38
a. Les études d'aides à la décision.....	38
b. Elaboration d'un contrat chaleur renouvelable	38
c. L'électrification des sites isolés	39
d. Energies renouvelables et la compétence « Réseaux de chaleur et de froid »	40
e. Société d'Economie Mixte « SYAN'EnR »	41

6) DOMAINE DE L'ÉNERGIE (MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE, RENOVATION THERMIQUE, TRANSITION ECOLOGIQUE, ACCOMPAGNEMENT A LA PLANIFICATION ENERGETIQUE, ACHATS GROUPES D'ENERGIE)	41
a. Le service de Conseil en énergie	41
b. Les audits énergétiques globaux et autres études d'aide à la décision	43
c. Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de Contrats de Performance Energétique	44
d. Les appels à projets (AAP) pour la rénovation énergétique des bâtiments publics	44
e. Prospective et réflexion en cours sur la possibilité d'accompagner la massification de la rénovation énergétique sur le patrimoine bâti des collectivités adhérentes	44
f. L'accompagnement du SYANE au titre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).....	45
g. La Commission Consultative Paritaire de l'Energie.....	46
h. L'accompagnement des EPCI dans la planification énergétique de leurs territoires.....	46
i. Les achats groupés d'énergie	47
j. Smartgrids - autoconsommation collective.....	47
k. Smartgrids – projets d'innovation.....	47
7) MOBILITE PROPRE.....	48
a. Service public d'IRVE, infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.....	48
b. Le Schéma d'Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques	49
c. Autres sujets de mobilité.....	51
8) SOLIDARITE	51

I - Contexte et orientations générales

L'année 2021 a été, pour le SYANE, une année de forte **reprise d'activité** sur les **réseaux d'énergie** et **l'éclairage public**. Ainsi, le Syndicat a engagé 20 M€ de travaux en 2021 (contre 13,9 M€ en 2020) et 7 M€ ont été lancés dès ce début d'année 2022 pour répondre aux nombreuses sollicitations des communes.

La construction du Réseau Très Haut Débit en **fibre optique** s'est poursuivie avec la livraison par le SYANE d'environ **30.000 prises FTTH en 2021**. Si les prévisions initiales non pas été tenues, c'est principalement en raison du **retard de livraison des prises** sur le périmètre concessif par le délégataire (0 livrée / 26.500 prévues).

Par ailleurs, la poursuite du **développement des actions et des services** en faveur de la **transition énergétique** a marqué l'année 2021. Ainsi, à la demande des communes et des intercommunalités, le service de **Conseil en énergie** du SYANE a fortement étendu son périmètre et couvre désormais près de 100 collectivités et 300.000 habitants.

Le succès des Appels à projets pour la **rénovation du patrimoine bâti**, la multiplication de projets de construction de **réseaux de chaleur**, l'accroissement de la **fréquentation du réseau « eborn »** pour la recharge des véhicules électriques sont autant d'exemples d'actions portées par le SYANE qui montrent combien sa politique **répond aux besoins** de la transition énergétique de la Haute-Savoie.

Enfin, la fin de l'année 2021 a été marquée par **l'adhésion** au SYANE de **2 nouvelles intercommunalités**, le Grand Annecy et la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc. Ces adhésions, accompagnées par un plan d'actions commun, correspondent au rapprochement utile et nécessaire de nos structures pour la **concrétisation des projets** inscrits dans les PCAET (Plans Climat Air Energie Territoriaux).

Afin d'aborder le Débat d'Orientations Budgétaires 2022 dans les meilleures conditions, un **bilan financier de l'année 2021** ainsi qu'une mise à jour de la **prospectivité financière** vont être présentés aux membres du Comité.

Cette prospective, réalisée en 3 parties - Budget général (énergie), Budget annexe Très haut débit et Budget annexe Réseaux de chaleur et de froid - permet d'appréhender les **équilibres financiers** sur la **période 2022 à 2026** et de mesurer les enjeux respectifs à chaque budget.

Le présent Rapport pour la tenue du DOB 2022 s'inscrit donc dans un contexte de **fortes attentes** dans les **domaines de l'énergie et du numérique**, le premier marqué également par de **grandes tensions** sur le **prix de l'énergie**, avec la flambée des prix du marché de l'électricité et du gaz.

Ce contexte nous encourage à **poursuivre et consolider la politique du SYANE** pour **réduire les consommations énergétiques** et **développer** la production **d'énergies renouvelables**.

Enfin, pour 2022, le SYANE souhaite **consolider sa relation** avec le Conseil Départemental, avec le renforcement de sa collaboration et la proposition de poursuivre son soutien aux travaux sur les réseaux d'énergie (**enveloppe de 2,5 M€** répartie avec les territoires en Régie d'électricité). Il est aussi proposé **d'engager de futurs partenariats** avec la prospection de sites pilotes.

Les principales orientations budgétaires pour 2022 proposées au débat des élus du Comité sont les suivantes :

- Près de **83 M€ d'investissements**, dont 29,4 M€ pour le secteur de l'énergie, 35,9 M€ pour le réseau fibre optique, et 17,7 M€ pour les réseaux de chaleur.
- Un **appel à projet pour la rénovation du patrimoine bâti** public d'un montant de 0,8 M€.
- Apport financier de **500 k€** auprès de la **SEM SYAN'EnR** pour le développement des énergies renouvelables.
- La réalisation du **SDIRVE de Haute-Savoie** - Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques - et le **renforcement du réseau eborn (0,83 M€ TTC**, dont 0,2 M€ à charge du SYANE).
- La construction de **40.000 prises FTTH** par le SYANE, complétée par la livraison de 20.000 prises par le délégataire Covage Haute-Savoie (Altitude Infra).
- La **mutualisation et l'innovation numérique**, et le développement des usages du RIP : poursuite PCRS /RTGE (Plan Corps de Rue Simplifié et Référentiel Très Grande Echelle), études et pilotes pour les territoires intelligents, groupement de commandes équipements et services numériques, ...
- Le lancement des projets de **4 nouveaux Réseaux de chaleur et de froid** : ABONDANCE, Bas d'EVIAN (Boucle d'eau tempérée géothermique), SAMOËNS et PASSY.

Pour le financement de ces programmes, le SYANE peut compter sur **ses ressources** qui sont présentées en détail dans le présent Rapport. Pour le Budget Principal, **2 mesures nouvelles** sont proposées à l'avis du Comité :

- Travaux d'électrification avec la récente **modification des modalités de subventions du FACé** (Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale) : suppression de la participation financière directe des communes, mais pour compenser, proposition de **modification à partir de 2023**, pour les **seules communes rurales du FACé**, du taux de retenue de la TCCFE (+ 2,5 pts/an sur 4 ans).
- Proposition de remboursement anticipé des « **Prêts aux communes** ».

Cette dernière proposition fait suite au **Rapport de la CRC** (Chambre Régionale des Comptes) présenté en mars 2021 au Comité. Les 6 recommandations de ce Rapport sont soit déjà prises en compte (comme la fin des « prêts aux communes », la mise en œuvre des nouveaux outils de gestion financière et comptable, ...), soit en cours, comme le **projet de réforme statutaire** qui devrait aboutir cette année 2022.

Enfin, pour conduire à bien l'ensemble des programmes, projets, actions et services présentés dans le présent Rapport, le SYANE doit continuer en 2022 **d'adapter ses moyens humains et matériels**. Ainsi, une croissance maîtrisée de ses effectifs s'avère nécessaire.

Cette croissance est indispensable pour **répondre aux besoins et attentes** exprimés par les communes et collectivités adhérentes au SYANE, auxquels le Syndicat doit faire face.

Comme le présente la prospective financière donnée en introduction du présent DOB, l'évolution prévisionnelle des **ressources financières** permet au SYANE de **supporter l'évolution de ses charges** et de **dégager une épargne** apte à poursuivre ses programmes d'investissement.

Les éléments détaillés et chiffrés de ce rapport exposent la totalité des projets, actions et services pour lesquels les élus du Comité sont invités à débattre.

II - Principales orientations et propositions pour 2022

Le présent Rapport se poursuit avec une synthèse des principales propositions pour 2022.

NB : Les données financières détaillées et analyses correspondantes, les chiffrages et propositions propres à chaque secteur et domaine d'activité du Syndicat sont développées dans la 4^{ème} partie du rapport, auquel les membres du Comité sont invités à se référer pour plus de précisions.

Les principales propositions pour 2022 sont les suivantes :

1) LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS POUR 2022

Budget principal (secteur Energies)	M€ TTC
Programme principal de travaux	
Réseaux d'électricité	11 M€
Eclairage public	11 M€
Enfouissements coordonnés télécoms	3 M€
Désignations de maîtrise d'ouvrage	0,4 M€
Télégestion des installations d'éclairage public	1,7
Appel à projets de rénovation énergétique du patrimoine bâti	0,8
Recapitalisation de la SEM SYAN'EnR	0,5
Réseau de bornes de recharge véhicules électriques (IRVE)	0,7
PCRS / RTGE (Plan corps de rue simplifié/Référentiel très grand échelle)	0,7
TOTAL	29,4
Budget annexe Très haut débit	M€ HT
Construction du RIP fibre optique Inscription pour 2022 en AP/CP	35,9
Budget annexe Réseaux de chaleur et de froid	M€ HT
Réseaux d'AMBILLY / VILLE-LA-GRAND (2 M€), ABONDANCE (4 M€), SAMOËNS (6 M€), EVIAN-LES-BAINS (4,8 M€) - En AP/CP	17,7
TOTAL GENERAL	83,0 M€

2) PROGRAMME PRINCIPAL DE TRAVAUX

Le programme principal concerne les travaux réalisés par le SYANE sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et les enfouissements coordonnés des réseaux télécoms.

L'exercice 2021 a été marqué par une accentuation significative des investissements alloués au programme principal de travaux. Ainsi, près de 20 M€ ont été engagés sur l'exercice 2021, tandis que plus de 7 M€ attribués en fin d'exercice sont d'ores et déjà à engager au budget primitif 2022.

Cette situation peut s'expliquer par une reprise soutenue de projets portés par les municipalités en place après la phase la plus aigüe de la crise sanitaire ainsi que par l'arrêt, à partir de 2022, des financements par annuités proposés par le Syndicat.

Pour 2022, en cohérence avec les résultats de la prospective financière du Syndicat sur la période 2022 -2026, il est proposé de fixer une enveloppe de 25 M€ TTC au titre du Programme principal de travaux, plus 0,4 M€ de désignations de maîtrise d'ouvrage et 1,7 M€ pour le projet de télégestion de l'éclairage public.

Pour le cas, où cette inscription budgétaire se révélerait insuffisante par rapport aux besoins exprimés par les communes adhérentes au Syndicat, une « priorisation/programmation » portée au sein de la Commission Travaux du Syndicat, pourrait s'avérer nécessaire en cours d'exécution budgétaire.

3) APPEL A PROJETS DE RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BATI

Depuis 2012, le SYANE accompagne et soutient financièrement et techniquement les communes qui engagent des opérations de rénovation thermique de leur patrimoine bâti.

Cette politique incitative a permis de soutenir plus d'une centaine de projets, avec une subvention qui peut atteindre 80 K€ par opération.

Chaque année, le Comité est appelé à se prononcer sur la reconduction de l'Appel à projets, au vu de la capacité financière du Syndicat, évaluée lors des prospectives et examinée lors du débat d'orientations budgétaires.

Pour 2022, il est proposé de reconduire l'Appel à projets en inscrivant une enveloppe de 0,8 M€.

4) APPORTS FINANCIERS AUPRES DE LA SEM SYAN'ENR

La Société d'Economie Mixte (SEM) SYAN'EnR compte un nombre important de projets qui, pour être amorcés et engagés de manière satisfaisante, nécessitent des apports financiers de la part de ses actionnaires.

A sa création fin 2017, le capital initial de la SEM a été fixé à un niveau relativement modéré de 1 M€, dont 700 K€ (70 %) pour le SYANE.

Suite à une prospective réalisée et présentée au Conseil d'administration de la SEM au début de l'année 2022, il ressort qu'un apport financier est nécessaire pour répondre au besoin de développement des projets à venir.

A l'occasion de ce Conseil d'administration regroupant l'ensemble des actionnaires (SYANE, ESSProd, RETProd et SIPEnR), il a été décidé que l'apport financier précité pourrait s'envisager en la forme d'apports en compte courants d'associés de la part du SYANE, rémunérés et échelonnables en fonction des capacités budgétaires du Syndicat.

Au budget 2022, un apport en comptes courants d'associés d'environ 0,5 M€ est envisagé, qui viendra s'ajouter au 0,7 M€ inscrits en reports 2021.

5) LANCEMENT D'UN SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Afin d'assurer une cohérence dans le développement des bornes de recharge ouvertes au public sur son territoire, le SYANE a lancé l'élaboration d'un Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) tel que rendu possible par la loi d'orientation des mobilités (n° 2019-1428 du 24 décembre 2019) dans son article 68.

14 Syndicats d'énergie des régions AURA et PACA ont souhaité constituer un groupement de commandes, coordonné par le SYANE, pour la réalisation de ces schémas. Une grande partie des prestations sera mutualisée à l'échelle du groupement et chaque syndicat réalisera son propre Schéma Directeur départemental.

La Banque des Territoires finance 80 % des prestations achetées pour réaliser les Schémas Directeurs et les frais de coordination du groupement sont partagés entre les syndicats à travers une contribution de chacun d'eux prévue dans la convention de groupement. Pour le SYANE, le reste à charge est de 24 K€ HT.

Les Schémas Directeurs IRVE seront effectivement clé pour définir l'avenir du service public de recharge eborn, et donc celui de la Délégation de Service Public eborn.

6) EBORN, LE SERVICE DE RECHARGE PUBLIC POUR VEHICULES ELECTRIQUES ATTEINT LES OBJECTIFS DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le réseau eborn regroupe le service public de recharge de 11 syndicats d'énergie départementaux, dont le SYANE est coordonnateur.

Dans le contexte de fort développement des véhicules électriques, le réseau eborn se porte bien. Le bilan de l'utilisation des bornes eborn sur le territoire de Haute-Savoie confirme les chiffres de progression du véhicule électrique avec une augmentation de 90% en énergie délivrée, passant de 516 MWh délivrés en 2020 à 986 MWh en 2021. Cela représente plus de 66 000 sessions de charge, soit 24 % des sessions du réseau eborn.

Sur les 1 200 bornes du réseau eborn, le SYANE compte 153 bornes, ainsi que 25 bornes en cours de déploiement.

En attendant les éclaircissements du Schéma Directeur, le SYANE effectue des déploiements avec prudence. En 2022, il est cependant prévu de compléter le réseau avec une trentaine de bornes répondant à des besoins de renforcement ou à des opportunités de financement.

Il est proposé d'inscrire une enveloppe de 695 K€ HT au budget 2022 pour la réalisation de ces bornes. Le financement sera assuré entre le délégataire, les communes bénéficiaires, les aides Advenir, du FACé et de la Région, et le SYANE. Le reste à charge pour le SYANE s'élève à 160 K€ HT.

7) NUMERIQUE

a. **Poursuite de la Construction du Réseau très haut débit**

En 2021, c'est 30.000 nouveaux logements et locaux qui ont été couverts en FTTH par le SYANE.

L'objectif de doubler la production en 2021 par rapport à 2020 n'a pu être tenu principalement en raison de retards très importants sur le périmètre concessif du délégataire (0 prise reçue sur 26.500 attendues au contrat sur 2021).

Pour 2022, le rythme va s'accélérer avec un objectif de 60.000 nouvelles prises FTTH. L'effort sera réparti entre le délégataire COVAGE Haute-Savoie (+ 20.000 prises) et le SYANE (+ 40.000 prises).

b. Mutualisation et innovation numérique, développement des usages du RIP

En 2022, avec l'arrivée récente des agents prévues au DOB 2021, l'objectif est d'intensifier l'activité sur les actions de mutualisation numérique et d'accompagnement à l'innovation :

- Réactivation en mode « permanent » du Schéma Directeur Territorial des Usages et Services (SDUS) : organisation régulière de réunions thématiques d'échange, d'acculturation et de recueil des besoins, réparties sur le territoire départemental.
- Lancement du groupement de commandes pour l'achat d'équipements et de services numériques pour les besoins communaux et scolaires.
- Lancement d'une étude de mutualisation des sauvegardes sur la base du RIP, dans le cadre de l'accompagnement à la cybersécurité.
- Lancement d'une étude de mutualisation d'un réseau de capteurs IoT (Internet des Objets), notamment sous la forme d'une extension du RIP vers les besoins des territoires intelligents.
- Si sélectionné, réalisation des cas d'usages proposés dans l'appel à projet « Territoires Intelligents et Durables » de la DGE (éclairage public, suivi des consommations multi-fluides/énergies, IRVE, plateforme de données publics IoT).
- Poursuite du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS).

8) RESEAUX DE CHALEUR

Le SYANE a créé la régie Syan'Chaleur pour construire et exploiter des réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables, à ce jour le bois énergie.

Le réseau de Saint-Jeoire est d'ores et déjà en exploitation tandis que la mise en service du réseau d'AMBILLY / VILLE-LA-GRAND, couvrant notamment la ZAC Etoile d'Annemasse Agglo, est programmée en fin de premier semestre 2022.

Le réseau des « Hauts d'Evian » sur la commune d'EVIAN-LES-BAINS sera mis en construction sur l'exercice 2022. Parallèlement, un nouveau projet sur la commune d'ABONDANCE est amené à se concrétiser à moyen terme au regard des résultats d'une étude de faisabilité menée courant 2021 (faisabilité avérée).

Dernièrement, les communes de SAMOËNS et PASSY envisagent un transfert de compétence en vue d'une réalisation d'un réseau de chaleur par la Régie.

Enfin, un projet de « boucle d'eau » alimenté par le lac sur la commune d'EVIAN-LES-BAINS a été validé par la commune, suite à des études de faisabilité.

Ces projets sont portés par le budget annexe « Réseaux de chaleur » (BARC), avec pour chacune des opérations un équilibre financier établi par la vente de chaleur à un tarif adapté.

Le montant des crédits d'investissement à inscrire en 2022 au budget annexe BARC s'élève à 17,7 M€ HT, avec une gestion par AP/CP pour les projets les plus importants.

A noter que le budget annexe peut bénéficier d'une dotation initiale par le budget principal pour chacun des projets engagés, et complète ses besoins de financement par des subventions de l'ADEME - le Fonds chaleur -, et par l'emprunt.

9) PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE ET REFERENTIEL TRES GRANDE ECHELLE (PCRS/RTGE)

Dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux, la réglementation impose la mutualisation de l'élaboration et de la mise à jour d'un fond de plan topographique appelé Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS).

Son élaboration peut être avantageusement couplée avec la mise en place d'un Référentiel Très Grande Echelle (RTGE), bien plus complet et dont les usages dépassent largement le seul cadre réglementaire du PCRS.

La Régie de Gestion des Données Savoie Mont-Blanc (RGD) a initié un projet dans ce sens, mais de par les métiers du SYANE dans le déploiement et la gestion des réseaux, le développement du numérique, et le portage de projets complexes mutualisé au service des territoires, il ainsi apparu important que le Syndicat participe activement à la mise en place, et à la gouvernance du PCRS/RTGE haut-savoyard.

C'est ainsi que fin 2019, le Comité syndical a validé le lancement du projet et l'inscription d'une 1^{ère} enveloppe de 500 K€ en 2020 pour initier le projet.

Il est proposé pour 2022 que le Syndicat :

- Se positionne sur la poursuite du projet PCRS et RTGE dans lequel le SYANE est à la gouvernance, en collaboration avec la RGD Savoie Mont-Blanc et les intercommunalités,
- Inscrive 500 K€ au budget principal pour la poursuite du projet, le PCRS étant une obligation que doit assumer le SYANE pour ses propres réseaux.
A terme, les sommes investies seront à charge des gestionnaires de réseaux ainsi qu'aux multiples futurs bénéficiaires de ce référentiel unique et mutualisé à l'échelle de la Haute-Savoie.

10) COMMUNICATION

Les activités du Syndicat se sont développées significativement ces dernières années. Aussi dans le même temps les besoins de communication n'ont cessé de croître pour faire connaître et mieux comprendre ses réalisations auprès des collectivités adhérentes, des partenaires et, pour quelques exceptions, du grand public (Réseau d'Initiative Public fibre optique).

Ces besoins ont appelé à une évolution structurelle et matérielle de la communication initiée en 2020 avec la création d'une fonction de Vice-présidence déléguée Communication et Relations extérieures, l'adoption de la stratégie de communication définissant les grandes orientations et le déploiement des nouvelles identités visuelles du SYANE et Syan'Chaleur. Cette évolution s'est poursuivie en 2021 avec la consolidation des ressources du Service Communication et des outils avec notamment le lancement en janvier du projet d'intranet.

Le budget prévisionnel 2022 de la communication est ainsi constitué pour poursuivre et intensifier les actions et réalisations de supports de communication visant à répondre aux besoins qui ont continué de croître dans le même temps.

En matière de projets communication significatifs, notons le déploiement d'un nouveau site internet institutionnel (www.SYANE.fr), principal support pour présenter le SYANE et ses activités. Un site internet dédié à Syan'Chaleur pour donner de la visibilité aux nombreux projets de la régie et informer les usagers de chaque réseau. Des vidéos pédagogiques institutionnelles, thématiques, projets. Un magazine annuel prospectif sur les domaines de la transition énergétique et numérique

apportant des éclairages et des exemples concrets. Des supports multiples pour communiquer autour des chantiers de Syan'Chaleur. Diverses signalétiques (réseau eborn, plaques armoires du RIP, etc.). Des déclinaisons papier (rapports, plaquettes, etc.) en complément des supports multimédias.

La reprise de l'événementiel (réunions publiques, inaugurations, salons, etc.) est également prise en compte avec notamment la participation du SYANE aux Assises Européennes de la Transition Énergétique, l'organisation d'une semaine thématique SYANE pour l'année suivante, le salon des Maires, le Congrès de la FNCCR.

11) ORGANISATION ET DIMENSIONNEMENT DES SERVICES

a. Adaptation des moyens humains aux besoins de la structure

Les orientations budgétaires 2022 montrent combien les sujets liés à la transition énergétique constituent des enjeux stratégiques pour le Syndicat.

Pour ces motifs, 6 postes sont proposés dans les services opérationnels, dont 1 en contrat de projet :

- 3 postes de conseillers énergie (techniciens - cat. B)
 - Début 2022, le service compte 10 conseillers et 2 encadrants. Il accompagne 87 communes (267 226 habitants) et 5 EPCI (15 916 équivalents habitants), soit plus de 1 138 bâtiments.
 - Depuis janvier 2022, 33 collectivités ont déjà sollicité le SYANE pour adhérer au service de conseil en énergie (une vingtaine dans le cadre de la candidature ACTEE 3 et 13 collectivités en dehors du programme ACTEE). 1 poste créé en 2021 va être pourvu en avril 2022 et permettra de répondre favorablement à une partie de ces collectivités, portant ainsi l'équipe à 13 agents.
 - Toutefois, pour répondre au développement de ce service, 3 postes supplémentaires de conseiller apparaissent nécessaires sur 2022.
- 1 poste de technicien gestion du fonds chaleur en contrat de projet de 3 ans (technicien catégorie B) renouvelable une fois après contractualisation avec l'ADEME pour accompagner les porteurs de projets de chaleur renouvelable sur une partie du territoire de la Haute-Savoie.
- 1 poste d'ingénieur chargé du suivi des relations avec les EPCI (ingénieur catégorie A) pour répondre aux besoins liés aux nouvelles adhésions des EPCI (Grand Annecy, Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc) et celles à venir : pour la mise en place des feuilles de route annuelle et leur animation.
- 1 poste de technicien (catégorie B) dédié au suivi de l'Exploitation - Maintenance en Eclairage Public
 - Le SYANE assure la compétence « Exploitation - Maintenance en éclairage public » auprès des communes ayant transféré cette compétence au Syndicat. Actuellement, un seul technicien est affecté au suivi de plus de 20.000 points lumineux et d'autres communes sont susceptibles d'intégrer ce service.
 - Pour mener à bien cette mission, il y a lieu de disposer d'un second poste relevant du grade de Technicien Territorial, envisagé à horizon 2022 dans le cadre de la précédente prospective financière.

Tableau de synthèse des créations de postes et de leur financement :

Budget principal	Direction	Cat.	à créer en 2022	Coût annuel chargé (en €)	Financement
Technicien Maintenance EP	DGAST	B	1	40.000	Cotisation maintenance EP
Conseillers en énergie (avec ACTEE)	ENERGIE	B	3	120.000	50 % de la charge affectée aux collectivités + ACTEE + taxe électricité
Technicien fonds chaleur	ENERGIE	B	1	40.000	Fonds chaleur de l'ADEME
Ingénieur suivi EPCI	ENERGIE	A	1	50.000	Cotisation EPCI
			6	250.000	

Pour le BP 2022, en intégrant les créations de postes proposées, l'inscription prévisionnelle pour les charges de personnel est portée à 5,83 M€ dont 1,2 M€ pour les personnels du RIP THD, à charge du Budget Annexe « Très Haut Débit ».

La charge nette de l'ensemble des ressources humaines pour le Budget principal, avec l'intégration des postes à créer, est donc de 4,63 M€, représentant ainsi 16,2 % des dépenses réelles de fonctionnement.

b. Adaptation des moyens matériels

L'année 2022 verra les services du Syndicat s'installer dans le bâtiment Le Carat, situé à proximité immédiate du siège actuel.

Une partie de ce bâtiment (3 des 4 niveaux) a été acquise par le Syndicat, sous forme de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), soit environ 900 m² de surface de bureaux.

Le niveau R+2, non occupé à court terme, sera mis en location avec un revenu annuel attendu de 75.000 €.

Le rez-de-chaussée disposera de salles de réunions modulables et d'une salle de pause qui permettra également d'y tenir des réunions. L'aménagement du niveau R+1, destiné à la direction énergie, tient compte des nouveaux modes de travail (flexibilité liée au télétravail notamment). Il est inspiré des tiers-lieux avec une optimisation des surfaces, la création d'espaces évolutifs en fonction des besoins et usages.

Le BP 2022 enregistrera l'inscription de crédits liés aux aménagements intérieurs, à l'équipement informatique et au mobilier, à l'installation de panneaux photovoltaïques et de bornes de recharge de véhicules électriques en sous-sol et en surface.

Ce nouvel équipement entraînera une modification des aménagements du siège actuel (transformation de la salle du Bureau en bureaux destinés au service Communication) et le redéploiement de services dans la partie délaissée par la direction énergie.

c. Adaptation des moyens informatiques

L'accroissement des effectifs du SYANE, la diversification des métiers pratiqués mais aussi leurs interactions incitent à faire évoluer en permanence l'organisation des méthodes de travail et des outils informatiques.

Les enjeux sont de répondre efficacement aux besoins des services en les accompagnant dans l'acquisition de solutions logicielles métier adaptées à leurs exigences et pouvant s'articuler plus globalement avec le système d'informations du Syndicat.

Le SYANE avait engagé depuis plusieurs années une stratégie d'équipements informatiques facilitant le nomadisme, et pour ces deux dernières années le télétravail. Le corollaire est le renforcement de la sécurisation des infrastructures informatiques. Ce travail engagé depuis deux ans, se poursuivra en 2022 avec une attention particulière sur la cybersécurité et la finalisation d'un plan de gestion de crise, incluant des tests de sécurité.

En matière de travail collaboratif, le premier semestre est consacré à la mise en œuvre d'un site Intranet/extranet. Portail d'accès sur les principaux outils et ressources documentaires, il est destiné aux agents du SYANE, mais également aux délégués qui pourront y trouver l'ensemble des ressources nécessaires à l'exercice de leur mandat. Le contexte sanitaire pousse à approfondir la réflexion sur la dématérialisation des tâches. Une solution de vote électronique pourrait être déployée, en fonction des orientations statutaires qui seront mises en œuvre.

En 2022 devraient également être lancés trois projets informatiques structurants pour le Syndicat :

- La mise en œuvre d'une gestion électronique de documents, éventuellement couplée à une solution d'archivage pour faciliter la recherche d'informations et leur conservation durable.
- Un entrepôt de données, destiné à consolider les informations de référence utilisées par les différents logiciels métier et permettre une analyse croisée des informations, et la génération d'indicateurs de gestion.
- La mise en œuvre des obligations en termes de diffusion des données publiques (open data). Les informations doivent être faciles d'accès et à la portée du grand public en termes de diffusion.

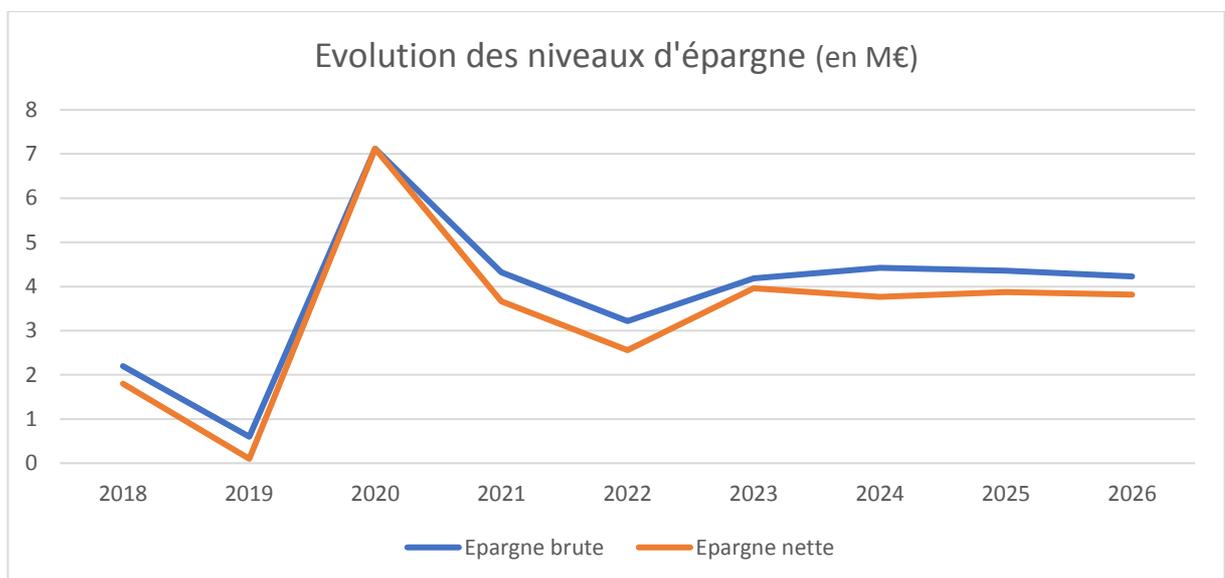
Le chantier du deuxième bâtiment, le Carat, engendrera des investissements informatiques : équipement des salles de réunion, couverture Wifi, desserte fibre optique en doublon de la desserte actuelle, équipements spécifiques pour faciliter le travail en « flex-office ».

III - L'épargne et le financement des actions du Syndicat

La mise en œuvre des actions conduites par le SYANE réclame des sources de financement aussi stables et pérennes que possible.

La prospective financière vise à mesurer la capacité à financer l'exercice des compétences et les moyens qu'il nécessite.

La prospective présentée au Comité syndical en mars 2021 a montré la soutenabilité des actions conduites à horizon de 5 ans (voir ci-dessous l'illustration des niveaux d'épargne) appuyées par des ressources, dont les principales en volume font l'objet de développement.



L'épargne brute (Recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement), d'une moyenne annuelle de de l'ordre de 4 M€, s'élève en 2021 à environ 4,3 M€, légèrement supérieure l'épargne nette (épargne brute - remboursement du capital de la dette) à 3,7 M€.

Sur le plan financier, deux propositions seront présentées au Comité en 2022 :

- La suppression de la participation des communes rurales aux travaux d'électricité, combinée à une retenue de taxe de 10 points, à compter de 2023, et lissée sur 4 ans. Cette proposition fait suite à la modification des modalités de déclaration des opérations du FACé au programme de travaux, à partir de 2021, qui ne permet plus de cumuler le financement du FACé et la contribution de la commune, imposant une prise en charge minimale du Syndicat de 20 %. La perte de ressources correspondante, évaluée à 500 K€/an, doit être compensée par des ressources propres du Syndicat et seule une action sur la TCCFE est en mesure d'y répondre, compte tenu des volumes en jeu. En conséquence, il sera proposé un complément de perception sur la taxe pour les communes rurales bénéficiaires du programme FACé, avec un taux cible de + 10 points à horizon 2026, à raison de + 2,5 points par an, à compter de 2023.
- Le remboursement anticipé des prêts aux communes qui le souhaitent. Jusqu'à présent, le Syndicat est lié par les contrats conclus avec les établissements bancaires en termes de taux et de durées d'amortissement, ce qui le conduit à refuser toute demande de remboursement anticipé – nécessairement partielle - y compris, et c'est souvent l'objet de la

demande des communes, pour les taux souscrits dans des périodes où ceux-ci étaient élevés. Le rapport de la CRC a montré que le Syndicat présente une dette négative d'environ 8 M€, conséquence du décalage de refacturation aux communes. La proposition qui sera développée et présentée aux communes consiste à rembourser en tout ou partie l'encours détenu avec une réduction de taux d'un point, le SYANE conservant les engagements pris auprès des banques, tant au niveau des taux que des échéances. Ce faisant, le SYANE renoncerait à une partie des intérêts payés par les communes. Cette disposition qui présenterait un intérêt pour le Syndicat en réduisant la dette négative présentée précédemment, s'apparenterait à la souscription d'un emprunt aux taux du marché (autour d'1 %) tout en répondant à une sollicitation récurrente des communes. Des simulations seront opérées afin d'évaluer l'impact de cette mesure sur les finances du Syndicat.

1) TAXE COMMUNALE SUR LES CONSOMMATIONS FINALES D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE)

La TCCFE est une taxe payée par tous les consommateurs d'électricité dont la puissance maximale souscrite est inférieure ou égale à 250 kVA.

Elle fait l'objet d'une réforme (Loi de finances pour 2021) visant à simplifier son mode de perception, en le confiant à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) qui en deviendra le guichet unique en 2023, après deux années d'alignement des tarifs et de mise en œuvre progressive de la gestion des composantes de cette taxe.

L'application de cette réforme qui entrera pleinement en vigueur le 1^{er} janvier 2023 doit être sans incidence financière pour le SYANE.

Le SYANE sera percepteur, en 2022, de la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Électricité (TCCFE) pour le compte de 228 communes sous concession ENEDIS.

Il est rappelé qu'en application des dispositions de l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité est habilité à percevoir la Taxe sur les Consommations Finales d'Électricité au lieu et place des communes :

- Soit de plein droit lorsque la population de ces communes est inférieure ou égale à 2.000 habitants, ou bien supérieure à ce seuil mais que le Syndicat percevait déjà cette taxe au 31 décembre 2010 ;
- Soit sous réserve de l'accord des communes (délibérations concordantes), si ces communes comptaient plus de 2.000 habitants au 31 décembre 2010 et percevaient elles-mêmes la taxe à cette date.

Le Syndicat ne perçoit donc pas la TCCFE sur :

- Les communes pour lesquelles la taxe est perçue par le SIESS ou le SIEVT,
- Les communes de BONNEVILLE, LES HOUCHES, SALLANCHES,
- La commune de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, en secteur urbain n'ayant pas accepté sa perception par le SYANE, et ne contribuant donc pas au financement des actions du Syndicat en matière d'éclairage public et de transition énergétique,
- La commune de THONON-LES-BAINS, qui n'adhère pas au Syndicat.

En 2021, le périmètre de perception de la TCCFE pour le SYANE est le suivant :

- 200 communes où le SYANE est percepteur « historique » ;
- 28 communes urbaines pour lesquelles le SYANE est percepteur par « délibérations concordantes » (y compris les communes nouvelles).

En 2022, le Syndicat percevra un montant estimé de 18,5 M€ de taxe.

Ce montant prévisionnel tient compte d'une hausse estimative des consommations de 1,4 % constatée lors de précédents exercices de contrôle (exercice 2019 notamment).

Sur les 18,5 M€ qui seront perçus par le SYANE, un taux de reversement de 85 % est appliqué aux communes, à l'exception des 4 communes urbaines qui conservent leur compétence éclairage public (ANNEMASSE, CHAMONIX, RUMILLY, EPAGNY-METZ-TESSY) et qui bénéficient ainsi d'un taux de reversement de 92,5 %.

Le Syndicat retiendra donc 2,7 M€ de TCCFE en 2022.

2) FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION (FACé)

La mise en œuvre du décret n° 2013-46 du 14 janvier 2013 relatif aux aides à l'électrification rurale dès le 1^{er} janvier 2015 a modifié les critères de classement des communes en régime urbain ou rural, compte tenu de leur population et de leur appartenance à une aire urbaine.

Pour rappel, de 2015 à 2020, en application des arrêtés préfectoraux de classement des communes du 26 septembre 2014, pris en application de ce décret, ce sont 41 communes sous concession départementale qui sont passées du régime rural au régime urbain à compter du 1^{er} janvier 2015 (soit 22 % des communes rurales).

Fin 2020, une nouvelle concertation entre les parties prenantes locales (DDT, AODE, ENEDIS, ELD) a permis d'arrêter une nouvelle liste de communes rurales et urbaines et un nouvel arrêté préfectoral a été publié.

Sur le périmètre des communes sous concession ENEDIS pour lequel le SYANE est AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution de l'Electricité), du fait de nouvelles dispositions plus favorables, ce nouvel arrêté se traduit par le maintien du classement pour les communes rurales de 2015, ainsi que la modification du régime de 2 communes (MAGLAND et MORZINE) qui rebasculent du régime urbain en régime rural.

Pour la Haute-Savoie, sur une dotation de l'ordre de 2,9 M€ en 2020, la part qui est revenue au SYANE représente environ 2,2 M€ (77 %) et celle des zones en régie d'électricité 0,7 M€ (23 %). Le périmètre du régime rural n'ayant pas diminué au 1^{er} janvier 2021, ce sont donc ces montants qui seront retenus pour le budget de l'année 2022.

3) LES REDEVANCES DE CONCESSIONS ET D'AFFERMAGE

Les redevances sont attachées aux contrats de concession conclus avec les gestionnaires de réseaux de distribution.

a. Distribution publique d'électricité

En 2021, et dans le cadre du nouveau contrat de concession avec ENEDIS, les redevances R1 dite de « fonctionnement » et R2 dite « d'investissement » se sont élevées respectivement à 656 K€ et 2.965 K€.

En 2022, les prévisions pour les redevances R1 et R2 sont :

- ✓ Redevance R1 qui s'établit à 665 K€ (niveau plafond),
- ✓ Redevance R2 qui s'établit à 2,8 M€, étant précisé que le montant de la R2 est calculé sur la base des travaux réalisés par le SYANE au cours de l'année n-2.

Les recettes perçues au titre de la redevance de concession permettent d'une part, de financer le contrôle de la concession et des réseaux d'électricité et d'autre part, d'autofinancer une partie du programme de travaux du Syndicat.

b. Distribution publique de gaz naturel

La redevance 2021 au titre des contrats de concession gaz s'est élevé à 178 K€.

En 2022, le montant prévisionnel de la redevance R1 gaz s'établit à environ 181 K€.

Les recettes perçues au titre des redevances de concessions gaz permettent de financer le contrôle des concessions.

4) LES REDEVANCES DE CONCESSIONS ET D'AFFERMAGE

Les redevances d'affermage versées en 2021 par le délégataire COVAGE Haute-Savoie se sont élevées à plus de 4,25 M€.

Pour 2022, ces redevances devraient se porter à 5,3 M€, compte tenu de leur progression en fonction du nombre de prises FTTH livrées par le SYANE au délégataire.

5) LES CONTRIBUTIONS DES ADHERENTS

Pour rappel, les contributions 2022 des adhérents ont été maintenues à leur niveau précédent (délibération du 9 décembre 2021) :

- 3 % du montant des opérations (cotisation travaux) avec perception de 80 % lors du lancement effectif de l'opération ;
- Pour les collectivités ayant une régie ou SEM d'électricité, taux de contribution de 1 % sur le montant des subventions allouées ;
- Pour les collectivités qui bénéficient d'une désignation de maîtrise d'ouvrage par le Syndicat, taux de contribution de 1 % sur le montant des subventions allouées par le Syndicat ;
- La cotisation fixe à l'habitant est destinée à couvrir une partie des coûts fixes de fonctionnement du syndicat. Il est proposé de maintenir les cotisations fixes de 2021, à savoir :
 - ✓ 0,55 €/hab. pour les communes dont le SYANE est percepteur de la TCCFE ;
 - ✓ 0,80 €/hab. pour les collectivités (communes et intercommunalités SIESS et SIEVT) non soumises à contribution au titre de la TCCFE ;
 - ✓ 0,30 €/hab. pour les intercommunalités (EPCI-FP) ;
 - ✓ 0,08 €/hab. pour le Conseil Départemental.

Les cotisations fixes représentent un montant annuel de l'ordre de 630 K€.

6) LA SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Soutien de l'équilibre financier du programme des travaux sur les réseaux d'électricité et d'éclairage publics, la subvention du département est une recette d'investissement.

En 2021, une partie de cette dotation a été reversée par le SYANE à hauteur de 26,5 %, soit 662.500 €, aux collectivités sous Régie ou SEM d'électricité (maîtres d'ouvrages de leurs travaux), représentant 50 communes du département.

	%	2021
SYANE	73,5 %	1.837.500 €
Collectivités sous Régie ou SEM d'électricité	26,5 %	662.500 €
TOTAL		2.500.000 €

Pour 2022, il convient de déterminer la répartition de la dotation de 2,5 M€, que le Conseil Départemental vient d'adopter lors du vote de son BP 2022, entre les collectivités sous Régie ou SEM d'électricité qui restent maîtres d'ouvrages de leurs travaux, et le SYANE. Il est proposé de reconduire les taux de répartition de 2021.

7) SYNTHESE DU FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2022 (TRAVAUX SUR LES RESEAUX ENERGIE, FIBRE OPTIQUE, ET RESEAUX DE CHALEUR)

Budget principal (en M€ TTC)	2022
Programme du budget principal :	
FACé sous programmes A/B et C	2,0
FACé sous programmes S et S'	0,2
Article 8 ENEDIS	0,6
PCT (part couverte par le tarif)	0,4
TVA sur travaux électricité	2,8
FCTVA (EP + études suivies de travaux)	2,1
Participations des communes (53 %)	13,2
Autofinancement (dont Redevance R2, TCCFE et excédent reporté) + CD 74	3,7
Total Ressources du budget principal	25,0

Ressources du Budget annexe très haut débit (en M€ HT)	2022
Autofinancement (dont Redevance d'affermage + excédent reporté)	0,6
Dotations au RIP THD (Etat, Région, CD 74 et intercommunalités)	18,6
Emprunt RIP THD + Achat à terme Région RA	16,7
Total Ressources du budget annexe "Très haut débit"	35,9

Ressources du Budget annexe Réseaux de chaleur (en M€ HT)	2022
Subventions diverses (ADEME, DSIL, etc....)	6,9
Dotation initiale SYANE	0,45
Emprunt	10,35
Total Ressources du budget annexe Réseaux de chaleur	17,7

8) EMPRUNTS

a. Emprunt pour le budget principal

Pour rappel, à compter du 1^{er} janvier 2022, il a été mis fin à l'emprunt globalisé proposé aux communes pour le financement de leur participation aux travaux, le Comité suivant par cette décision, l'une des recommandations émises par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) d'Auvergne-Rhône-Alpes dans son rapport d'observations consacré à la gestion du SYANE pour les exercices 2013 à 2019.

Hors la proposition de remboursement anticipé qui sera présentée aux communes dans le courant de l'exercice 2022, les tableaux d'amortissement établis lors de la souscription de ces prêts demeurent effectifs jusqu'à l'extinction des lignes de crédits.

Pour 2022, le SYANE envisage de souscrire un emprunt d'1 M€ pour le financement du bâtiment le Carat, saisissant ainsi des taux qui restent relativement bas.

b. Emprunt pour le budget annexe Très haut débit 2022

Le financement de la construction du RIP THD en fibre optique fait appel à des emprunts en propre du Syndicat dont le remboursement est assuré grâce à la perception des redevances d'exploitation du réseau, versées par le délégataire.

Compte tenu du volume de travaux prévu en 2022 et de l'excédent d'investissement reporté, l'emprunt prévisionnel devrait s'élever sur l'exercice à venir à environ 16,7 M€.

c. Emprunt pour le budget annexe Réseaux de chaleur et de froid 2022

Le financement de la construction des réseaux à venir (Hauts d'EVIAN, ABONDANCE, SAMOËNS) est principalement assuré par des emprunts en propre du Syndicat dont le remboursement sera assuré par les recettes de vente de chaleur facturée par la régie Syan'Chaleur aux clients des réseaux.

Compte tenu du volume de travaux budgétisé en 2022, l'emprunt prévisionnel à inscrire pour l'exercice à venir s'élève à 10,35 M€.

IV - Eléments techniques et financiers, analyses et détails des propositions pour 2022

1) PROGRAMMES DE TRAVAUX - BILAN 2021

Les principaux investissements engagés par le Syndicat se déclinent en 3 Programmes de travaux :

a. Le programme principal de travaux

Ce programme correspond aux investissements réalisés sur les réseaux de distribution publique d'électricité et télécommunications associés (enfouissements coordonnés), ainsi que sur les réseaux d'éclairage public.

Dans ce cadre, le SYANE assure la maîtrise d'ouvrage des travaux correspondants.

Pour certaines opérations regroupant plusieurs maîtres d'ouvrage (SYANE, communes, intercommunalités), le Syndicat peut être amené à déléguer sa maîtrise d'ouvrage en vue de faciliter l'organisation des travaux. Il s'agit dans ce cas de désignations de Maîtrise d'ouvrage.

L'exercice 2021 a connu une dynamique soutenue en besoin d'investissements affectés au programme principal de travaux du Syndicat.

Ainsi, cumulativement, près de 28 M€ ont été appelés pour le lancement de projets de travaux sur les réseaux publics pour lesquels le SYANE intervient en qualité de maître d'ouvrage.

Ce rebond d'activité est probablement lié à l'engagement effectif de projets structurants de la part des municipalités nouvellement installées (suite à une période quelque peu atone en sortie d'élection liée à la période aigüe de la pandémie du COVID), ainsi que sur l'arrêt des financements par annuités proposés par le Syndicat à compter de 2022.

Il est précisé que, budgétairement, les opérations initiées sur la fin de l'exercice 2021 seront affectées à l'exercice budgétaire 2022.

b. Le programme de travaux RIP Très Haut Débit

Ce programme de travaux correspond à la réalisation par le SYANE du Réseau d'Initiative Publique (RIP) en fibre optique de la Haute-Savoie.

Au plan budgétaire, il est inscrit en Budget Annexe Très Haut Débit (THD) et sa réalisation se décline en Autorisation de Programme / Crédits de Paiement avec un échelonnement établi jusqu'en 2025. Le programme de travaux du RIP, sous gouvernance directe du SYANE, a connu un niveau d'engagement près de 26 M€ HT.

c. Le programme de travaux Réseaux de Chaleur et de Froid

Ce programme de travaux, inscrit dans un budget annexe (BARC), correspond à la déclinaison de la compétence optionnelle « Réseau de Chaleur et de Froid » portée par le Syndicat depuis 2017. Courant 2020, des investissements ont été mobilisés dans le cadre de la réalisation de 2 réseaux de chaleur avec unité de production à partir de « bois-énergie », à SAINT-JEOIRE-EN-FAUCIGNY d'une part, à AMBILLY/VILLE-LA-GRAND d'autre part.

Détail des Programmes de Travaux et évolution 2019 / 2020 :

Programme principal de travaux (M€ TTC)		2019	2020	2021	2021 / 2020
Electricité	Renforcements	2,7	0,9	3,8	
	Plan sécurisation	1,1	1	0,8	
	Extensions	0,2	0	1,1	
	Effacements (mises en souterrain)	4,8	2,9	6,3	
	Total électricité	8,8	4,8	12	

Eclairage public	12	6,5	12,1	86,15%
------------------	----	-----	------	--------

Enfouissements coordonnés FT	2,7	1,1	3,2	190,91 %
------------------------------	-----	-----	-----	----------

Désignations de maîtrise d'ouvrage		2019	2020	2021	
	Electricité	0,053	0,58	0,04	
	Eclairage public	0,729	0,91	0,3	
	Enfouissements FT	0,007	0,01	0,06	
		1,066	1,5	0,4	- 73,33%

Total programme principal de travaux	24,6	13,9	27,7	99,28%
---	-------------	-------------	-------------	---------------

Programme de travaux RIP Très Haut Débit (M€ TTC)		2019	2020	2021	
Réseau de collecte/distribution		7,9	6,8	1,9	14,28%
Réseau de Desserte		13,8	15,6	23,7	
Total Très Haut Débit		21,7	22,4	25,6	

Travaux réseaux de chaleur et de froid (M€ TTC)		2019	2020	2021	
Infrastructures de Distribution et Production (Bois Energie)		0,1	1,3	2,5	92,31%
Total Réseaux chaleur et froid		0,1	1,3	2,5	

Total général des programmes de travaux	46,4	37,6	55,8	48,4%
--	-------------	-------------	-------------	--------------

Répartition du financement du programme principal de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SYANE (M€)		2019	2020	2020
SYANE		9,4	5,7	12,0
		40%	46%	44%
Communes		14,1	6,7	15,3
		60%	54%	56%

2)

2) PROGRAMMES PREVISIONNELS D'INVESTISSEMENT 2022 DU SYANE

a. Programme principal de travaux (Budget général)

L'exercice 2022 s'inscrit selon une dynamique d'investissements similaire à celle enregistrée en 2021.

Le financement de ce Programme Principal de Travaux, est assuré par des participations financières des communes aux travaux, ainsi que les diverses autres ressources associées (redevances ENEDIS, FACé,...).

Il est rappelé que les taux de participation du SYANE aux travaux du Programme principal ont été reconduits pour 2022 (délibération du Comité syndical de décembre 2021).

Toutefois, il sera proposé de faire évoluer la participation financière des communes « rurales » pour des opérations éligibles au fonds FACé, afin de se conformer à la réglementation relative au « seuil du reste à financer en maîtrise d'ouvrage publique » (20% du montant d'investissement doit être financé par le maître d'ouvrage publique).

Ainsi, une délibération instaurant un taux de participation à 100 % à charge du Syndicat sera proposé au Comité syndical pour les opérations inscrites aux financements du FACé. Par cette disposition près de 0,6 M€ pour 2022 ne seront pas appelés auprès des communes dites « rurales » pour le financement d'opérations portant sur le réseau électrique. Sur ce point des mesures compensatoires sont recherchées, afin de préserver les équilibres budgétaires actuels du Syndicat.

Pour 2022, il est proposé d'inscrire une enveloppe de 25 M€ (année dite « majorée » vis à vis de la prospective financière précitée ; prenant en compte les exercices 2025 et 2026, envisagés « baissiers » en raison des échéances électorales à cette période) pour le Programme Principal de Travaux, à laquelle s'ajoute une enveloppe de 0,6 M€ au titre des désignations de maîtrise d'ouvrage.

En pratique, il est rappelé que le Syndicat répond aux sollicitations des communes intervenant « au fil de l'eau ». Dans l'hypothèse où ces sollicitations excèderaient les capacités budgétaires du Syndicat, celui-ci pourrait être amené à arbitrer entre les opérations à engager sur l'exercice budgétaire 2022 et celles à différer sur un exercice budgétaire ultérieur dans le cadre d'une démarche de « programmation ».

Dans ce cas, la commission Travaux serait amenée à être saisie pour engager les arbitrages précités et proposer une « programmation » des opérations à inscrire.

Les montants d'investissements affectés au réseau de distribution publique d'électricité s'établissent à 11 M€ au titre du budget 2022.

Dans le contrat de concession avec ENEDIS entré en vigueur le 31 décembre 2019, il est important de noter que les investissements sur le réseau public de distribution d'électricité doivent s'inscrire dans une logique partagée avec le concessionnaire : un Schéma Directeur des Investissements (horizon 30 ans), des Programmes Pluriannuels d'Investissement (horizon 5 ans), et des programmes annuels.

Le Schéma Directeur des Investissements (SDI) prévoit trois objectifs pour la qualité de la distribution, pour lesquels le SYANE est contributeur à travers les investissements qu'il réalise sous sa propre maîtrise d'ouvrage : la résorption des fils nus aériens en basse tension, le maintien d'un faible nombre de clients en sous-tension et la baisse du temps de coupure annuel.

Dans ce contexte, il est proposé, de flécher pour l'exercice 2022, 1,5 M€ du Programme principal pour des opérations répondant au Schéma directeur précité au travers de 2 plans spécifiques :

- Plan d'investissements pour la qualité des réseaux : 750 K€ pour des opérations financées à 100 % par le SYANE. Cela concerne principalement des opérations de renforcement, dans la poursuite du travail d'amélioration de la qualité en secteur rural sur de nouveaux secteurs, ou nécessitant une adaptation aux charges de transformateurs. Ces travaux sont financés essentiellement par le FACé. Les critères de sélection sont fixés par la « Commission Travaux » et validés par une délibération du Bureau syndical. Ils incluent la contribution aux objectifs du « Schéma Directeur des Investissements » contractualisé dans le nouveau contrat de concession.
- Plan de sécurisation : 750 K€ dédiés à la poursuite de la démarche de plan de sécurisation des réseaux BT aériens nus (en rural et en urbain). La participation du SYANE pour ce programme est de 80 %. Ce programme concerne tout réseau BT aérien nu quelle que soit sa section, avec un taux de participation du SYANE fixé à 60 % pour l'Urbain, et 80 % pour le Rural. Ce programme a pour ambition cible la résorption du réseau BT aérien nu en rural à 100 % sous 20 ans, et en urbain (en complément des efforts d'ENEDIS) à 100 % sous 30 ans.

Concernant l'éclairage public, il est proposé d'inscrire un montant prévisionnel de 11 M€ pour 2022.

Les travaux d'éclairage public se déclinent principalement en 2 catégories :

- Les travaux neufs sur les réseaux, souvent associés à des travaux de voirie portés par les communes, aux travaux sur le réseau de distribution électrique,
- Les travaux de GER (Gros entretien - Rénovation) regardant les armoires et les appareillages, et ayant pour objectif la performance énergétique et environnementale des installations.

Pour l'exercice 2022, il est proposé la mise en œuvre d'une opération spécifique afin d'équiper en télégestion les armoires de commande d'éclairage public entrant dans le champ de la compétence Exploitation-Maintenance exercée par le Syndicat. Des subventions ont d'ores et déjà été sollicités auprès de divers partenaires ; d'autres opportunités de financement sont également à explorer préalablement à l'engagement effectif de cette opération. Le montant prévisionnel de cette opération spécifique s'évalue à 1,7 M€.

La présentation détaillée du plan d'actions « Epure » - Eclairage public responsable - ainsi que des interventions, actions, et modalités financières de l'exercice de la compétence optionnelle sont développées dans le chapitre 4 ci-après.

Enfin, concernant les enfouissements coordonnés des réseaux de télécommunications réalisés lors de l'enfouissement des réseaux électriques, l'enveloppe est fixée à près de 2,6 M€ pour 2022, étant précisé que ce montant est le reste à charge des communes, déduction faite de la prise en charge partielle par les opérateurs (environ 20 % du coût).

b. Programme de travaux RIP Très Haut Débit (Budget annexe THD)

Pour 2022, le programme de travaux RIP Très Haut Débit est budgété sur la base des AP/CP inscrits et prévisionnels de déploiements projetés, à hauteur de 35,9 M€ de crédits de paiement.

c. Programme de travaux de Chaleur et de froid (Budget annexe RC)

Pour 2022, les principaux postes budgétaires en matière d'investissement affectés au Programme de travaux Réseaux de Chaleur et Froid comprennent :

- La poursuite de la construction du réseau de chaleur de la ZAC Etoile - AMBILLY/VILLE-LA-GRAND (phasé sur plusieurs exercices), ainsi que sa mise en exploitation (phase initiale).
Une inscription de près de 2 M€ HT est proposé pour 2022 au titre de AP/CP rattachée à cette opération dont le total se monte à 8,26 M€ HT.
Il est précisé que la mise en service du réseau est programmée pour le premier semestre 2022 auprès des premiers clients commercialisés.
- La réalisation du réseau (et chaufferie Bois Energie associée) sur le secteur des « Hauts d'Evian » sur la commune d'EVIAN-LES-BAINS.
Le montant de cette l'opération s'établit à 5 M€ HT.

Son financement est assuré par le fonds Chaleur de l'ADEME (2,054 M€), ainsi qu'une Dotation de Soutien à l'Investissement Local (avoisinant 0,3 M€). Le reliquat du financement sera couvert par un emprunt.

- L'engagement d'un réseau de chaleur sur la commune d'ABONDANCE pour un montant prévisionnel de 4 M€. Les ressources correspondantes attendues au titre du Fonds Chaleur de l'ADEME s'évalue à 1,5 M€.

Une aide supplémentaire pourrait intervenir au titre de la DSIL (environ 200 K€) et une avance remboursable de 200 K€ pourrait être appelée auprès du Budget principal.

- Enfin, des projets supplémentaires sont d'ores et déjà identifiés (probablement pour des réalisations sur des exercices ultérieurs) dans le cadre notamment de nouveaux transferts de compétence (PASSY, SAMOËNS, ainsi qu'un réseau « Boucle d'eau » sur EVIAN-LES-BAINS).

Les phases préalables à la mise en consultation d'entreprises pour la réalisation de ces réseaux projetés feront appel à des missions d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage et autres prestations pour un montant cumulé avoisinant 270 K€ HT.

En fonction des plans d'affaires associés à chacun des projets, des avances remboursables (200 K€ par nouvelle opération) pourraient être sollicitées à l'identique des opérations précédemment inscrites au BARC.

3) NUMERIQUE (RIP THD, NEW DEAL MOBILE, USAGES DU NUMERIQUE, INTERNET PAR SATELLITE, PCRS/RTGE)

a. Réseaux fixes et mobiles

Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit (RIP THD)

Le projet de RIP s'est poursuivi tout au long de l'année 2021 et ce, malgré les retards générés par le COVID-19 pour partie, par le retard des entreprises titulaires de nos marchés de desserte, ainsi que le retard particulièrement important pris par le délégataire sur son périmètre concessif.

Les éléments marquants de l'année 2021 sont :

- Les protocoles d'accord et avenants avec les titulaires des marchés de desserte Phase 1 ont permis de sécuriser les déploiements FTTH, même si les titulaires peinent toujours à respecter les plannings dans le niveau de qualité requis.

- Poursuite opérationnelle de la phase 2 affermée (maîtrise d'ouvrage SYANE) : le rythme de commandes des études est conforme au planning prévisionnel initial. Les premiers travaux ont démarré fin 2021. Les 3 titulaires n'avancent pas au même rythme. L'un d'eux affiche des retards particulièrement importants, et un processus d'escalade a été initiée pour limiter l'impact sur le programme. Une vigilance constante sur l'année 2022 sera essentielle au maintien de l'objectif de fin de programme fixé à 2025.
- Périmètre phase 2 concessif (le délégataire est maître d'ouvrage des prises concessives) : après un bon démarrage du délégataire sur 2020, constat d'un retard important avec aucune prise livrée sur 2021 alors qu'il en était attendues 26.500. Un courrier de mise en demeure a été adressé au délégataire en novembre 2021 pour constater le dérapage du planning et il a été demandé la mise en œuvre d'un plan de rattrapage du planning contractuel. Le premier plan de rattrapage proposé par le délégataire n'était pas suffisamment détaillé, et le SYANE attend une nouvelle version plus précise.
- Au total, le SYANE a remis 30.000 prises FTTH affermées au délégataire en 2021 : performance correcte sur les marchés phase 1 au regard du contexte sanitaire et des difficultés des entreprises à tenir les plannings contractuels.

Les infrastructures du réseau d'artères principales sont quasiment terminées. L'intégralité du génie civil et du tirage optique sont réalisés. 174 NRO sur 175 sont construits. Il reste la construction du NRO sur la commune de Sallanches, non prévue initialement au marché. Le titulaire du marché a pris cependant certains retards pour la levée des réserves et la réalisation des réceptions. Le déploiement du réseau permet maintenant une ouverture des services FTTO sur la quasi-totalité du périmètre cible. Seules les communes de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS et des CONTAMINES-MONTJOIE ne peuvent être encore ouvertes commercialement en FTTO.

Du point de vue de l'exploitation, l'année 2021 a été marquée par l'arrivée opérationnelle du dernier opérateur FTTH d'envergure nationale, FREE. 9 opérateurs FTTH sont présents sur le réseau du SYANE. L'appétence pour le FTTH poursuit sa forte progression : 4 fois plus de clients FTTH activés que sur 2020.

Le FTTO poursuit également sa dynamique haussière. Près de soixante opérateurs professionnels sont présents sur le réseau, et plus de 900 raccordements de sites réalisés sur tout le territoire.

L'année 2021 a également été marquée par le recrutement et la mise en place d'une équipe de 2 personnes en contrat de projet (+ une personne en temps partagé à 2j/5j) chargée de répondre aux sollicitations provenant des citoyens et des élus de Haute-Savoie. La mise en place de cette équipe a permis de décharger l'équipe projet, de traiter toutes les sollicitations restées sans réponse et, à date, de pouvoir traiter avec fluidité les nombreuses sollicitations quotidiennes reçues par mail et par téléphone.

Pour 2022, l'objectif sera d'amplifier fortement le rythme de réceptions de prises FTTH, avec pour objectif + 60.000 prises construites réparties sur nos 2 marchés de desserte phase 1, nos 3 lots de desserte Phase 2, ainsi que le périmètre concessif Phase 2 confié au délégataire.

Cependant, afin de tenir l'augmentation du rythme de livraisons des ouvrages au Délégataire, il est proposé de renforcer l'équipe projet de la Direction Numérique par le recrutement d'un renfort (catégorie B – profil technicien) de façon à tenir les pics de charge à venir sur les transferts d'ouvrages et gérer la continuité du service (absences, congés, etc.) :

- Mission principale du renfort : soutenir l'équipe projet dans la réalisation des transferts d'ouvrages au Délégataire. Cette tâche s'avère bien plus chronophage que ce qui avait été initialement prévu.

- Recrutement en contrat de projet. Durée du contrat : 3 ou 4 ans pour la période 2022-2025
- Ce poste temporaire est intégralement financé par le budget annexe très haut débit et a été intégré dans les hypothèses de la prospective du budget annexe THD présenté lors du Comité syndical du 3 mars 2022. Cette dernière montre que ce poste ne remet pas en cause l'équilibre financier du projet.

De plus, la poursuite des déploiements Phase 1 et Phase 2 laisse apparaître de plus en plus de complétudes de poches à effectuer en complément de nos marchés actuels. En effet, la construction et la réception des ouvrages FttH s'effectuent par itérations (réceptions partielles) jusqu'à la complétude totale des poches. Il arrive, indépendamment de la volonté du SYANE, de devoir terminer de réceptionner des secteurs sans que ceux-ci soient complètement couverts (refus de convention, difficultés de remplacements de poteau ENEDIS, fin de marché, etc.). Il convient donc de prévoir de retourner compléter les déploiements déjà réalisés, avec d'autres marchés publics que ceux qui avaient été utilisés pour les déploiements initiaux.

Ces opérations spécifiques sont chronophages et l'année 2022 risque de saturer les équipes actuelles focalisées aux déploiements de masse. Par précaution, il est proposé de prévoir un renfort, mobilisable dès 2022 si le besoin était confirmé. Les caractéristiques de ce renfort seraient les suivantes :

- Mission principale de ce premier renfort : chargé de toutes les actions à réaliser et nécessaires à ces opérations de complétudes de poches
- Recrutement en contrat de projet au sein de la Direction des Service Techniques. Durée du contrat : 3 ou 4 ans pour la période 2022-2025
- Ce poste temporaire est intégralement financé par le Budget Annexe Très Haut Débit et a été intégré dans les hypothèses de la prospective du budget annexe THD présenté lors du Comité Syndical du 3 mars 2022. Cette dernière montre que ce poste ne remet pas en cause l'équilibre financier du projet.

Pour 2022, il est aussi proposé d'initier des études et opérations visant à sécuriser le RIP et à le développer en matière d'usages pour la modernisation des services publics, pour les démarches de territoires intelligents, et plus globalement comme support aux démarches de transition numérique de la Haute-Savoie.

La prospective financière du Budget Annexe Très Haut Débit présentée lors du Comité syndical du 3 mars 2022 a présenté un équilibre budgétaire conservé sur toute la durée du projet, en prenant en compte les dépenses spécifiques suivantes en matière de sécurisation et de support aux démarches de transition numérique :

BATHD	2022	2023	2024	2025 et après
Investissement	250 K€	600 K€	450 K€	300 K€
Fonctionnement	60 K€	60 K€	60 K€	30 K€

Il est aussi proposé d'accompagner les communes pour la réalisation de fresques anti tags sur les locaux NRO et SRO du réseau SYANE. Ces peintures, pour les communes qui le souhaitent, permettront d'améliorer l'intégration paysagère des locaux tout en réduisant les charges d'entretien liées au nettoyage des tags. Il est proposé d'inscrire un montant de 30 K€ pour cela en 2022 (fonctionnement).

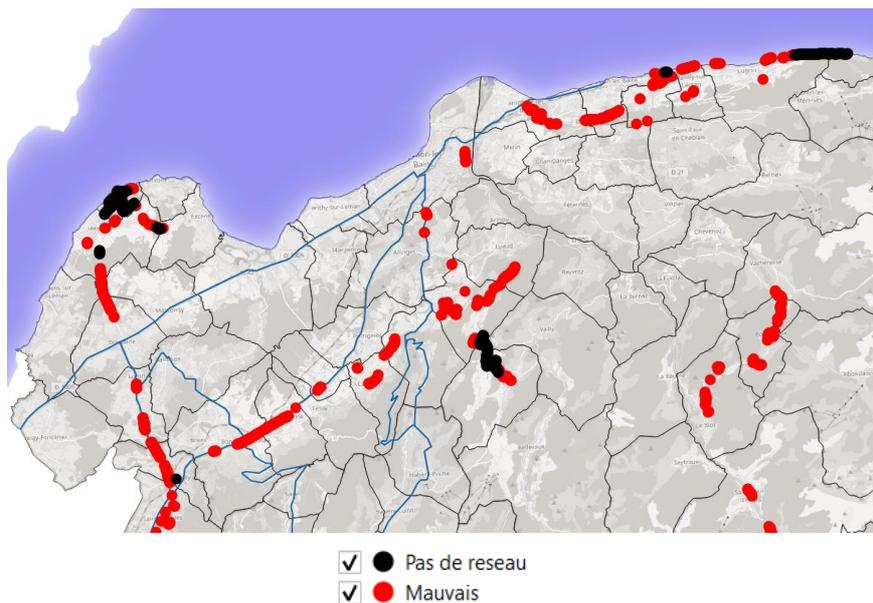
Sur cette base, il est proposé de prévoir au Budget Annexe Très Haut Débit, pour 2022, au titre des fresques anti tags, et des actions de développement du RIP et de ses usages :

- 250 K€ en investissement,
- 90 K€ en fonctionnement

Amélioration de la couverture mobile

En 2021, l'action du SYANE pour l'amélioration de la couverture mobile s'est étoffée pour permettre la réalisation des mesures terrain permettant d'objectiver la réalité des couvertures des 4 opérateurs, indépendamment des éléments qu'ils peuvent communiquer, ou des cartes de couvertures fournies par l'ARCEP. Cette capacité à constater, de façon indépendante, du niveau de qualité réelle des couvertures mobiles devient nécessaire dans un contexte d'incohérences de plus en plus fréquentes entre les cartes de couvertures de l'ARCEP, les indications des opérateurs et la perception des territoires.

Pour cela le SYANE s'est doté de premiers outils de mesures. Différents secteurs du département ont été ainsi analysés suite à des problématiques exprimées par les territoires. Pour exemple, la carte suivante présente des mesures qui ont été réalisées dans le nord du département (affichage d'un des 4 opérateurs) :



L'action du SYANE pour l'amélioration de la couverture mobile de la Haute-Savoie s'est aussi poursuivie dans le cadre de l'équipe projet départementale NEWDEAL (Préfecture, CD74, ADM74 et SYANE).

Outre sa participation à la gouvernance de l'équipe, le SYANE constitue le socle technique du dispositif départemental. Il agrège les difficultés exprimées par les territoires, identifie les secteurs les plus déficitaires et en propose une priorisation. L'équipe projet départementale se base sur la méthodologie du SYANE pour programmer l'installation de nouveaux sites mobiles.

Depuis le début du programme, 48 nouveaux relais de téléphonie mobile ont ainsi été programmés en Haute-Savoie (mise en service 2 ans après programmation) :

2018/2019 - 16 relais :

NOVEL, GLACIER D'ARGENTIERE (CHAMONIX), LE REPOSOIR, MONTREMONT (THÔNES), LE BOUCHET-MONT-CHARVIN, LA FORCLAZ, CRUSEILLES / MENTHONNEX-EN-BORNES / VILLY-LE-BOUVERET / VOVRAY-EN-BORNES, LULLIN, LE BIOT, ARBUSIGNY/LE SAPPEY / MENTHONNEX-EN-BORNES, BELLEVAUX LAC, MEGEVETTE, BELLEVAUX RIOND, LE GRAND-BORNAND, BRIZON, GIEZ.

2020 - 12 relais :

DROISY / CLERMONT, FAVERGES-SEYTHENEX, BOGEVE/ONNION/VILLARD, FAVERGES-SEYTHENEX, LE PETIT-BORNAND-LES-GLIERES, MEGEVE, DINGY-SAINT-CLAIR, FILLIERE NORD-EST (LA LUAZ), MOYE, ESSERT-ROMAND / SAINT-JEAN-D'AULPS, FILLIERE SUD-EST (LE VERNET/USILLON/LA VERRERIE), SEYSSEL.

2021 - 12 relais :

GIEZ, LES CONTAMINES-MONTJOIE, MIEUSSY / THYEZ, MOYE, MONT-SAXONNEX, SEYSSEL, CHAMPANGES / PUBLIER, PASSY, ARACHES-LA-FRASSE, MANIGOD, ENTREVERNES, SAINT-GERVAIS-LES-BAINS.

2022 - 8 relais déjà programmés, 4 à programmer :

LES CONTAMINES-MONTJOIE, MONTRIOND, EVIAN-LES-BAINS/LARRINGES, ABONDANCE, CHALLONGES, LARRINGES / SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS, SIXT-FER-A-CHEVAL, VIRY.

Pour 2022, il est proposé de poursuivre le travail de mesure et d'analyse des couvertures et d'accompagnement associé, à la fois dans le cadre du dispositif NEWDEAL mais aussi en support de proximité avec les territoires qui subissent de mauvaises couvertures.

Pour cela, il est proposé d'inscrire 4.500 € TTC à la section de fonctionnement du budget principal pour les outils de mesure des couvertures (un abonnement pour chaque opérateur + licence logicielle pour les mesures)

Programme d'accompagnement à l'accès internet par satellite

Depuis l'année 2012, le SYANE porte, en partenariat avec le Conseil Départemental, le programme d'aide à l'équipement « Satellite » (300 €/ kit satellite) pour pallier l'absence de l'ADSL. Ce dispositif avait été mis en place pour compléter le dispositif « zones blanches » du haut débit internet.

Depuis sa mise en place, un peu plus de 60 demandeurs ont ainsi été aidés. Depuis le début de l'année 2017, seulement 5 demandes ont été reçues, aucune en 2019, 2020, une en 2021 (en cours d'instruction - probablement pas éligible). La baisse de la demande est sans doute due à l'amélioration générale des débits sur le territoire départemental, notamment du fait de l'action du SYANE (FTTH, amélioration des débits ADSL), de l'usage grandissant des réseaux de téléphonie mobile pour l'accès à internet dans les zones reculées, et de la montée en charge du dispositif national « Cohésion Numérique », et du nouveau dispositif de subventionnement mis en place par la Région et le Département de Haute-Savoie.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de ne pas poursuivre le dispositif pour l'année 2022.

b. Territoires Intelligents et Usages du Numérique

BILAN 2021

L'activité du SYANE en la matière a suivi les objectifs inscrits au Débat d'Orientations Budgétaires 2021, rappelé ci-dessous :

Mutualisation d'un paquet de services numériques essentiels :

- Conseil numérique : animer, conseiller, accompagner les collectivités dans l'usage de services mutualisés ;
- Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) ;
- Service d'accompagnement à la mutualisation numérique communale et scolaire ;
- Elargissement ultérieur à d'autres services numériques mutualisés, du type services de stockage et sauvegarde, achat mutualisé de matériel et services numérique, bureau des élus, sécurité informatique.

Positionnement du SYANE comme partenaire d'innovation :

- Animation sur les thématiques SmartCity / Territoire Intelligents (SDUS permanent)
- Accompagnement des territoires dans leurs démarches d'innovation :
 - Présence du SYANE dans les réflexions amont (définition de cas d'usages) ;
 - Recherche de financements ;
 - Lancement et prise en charge d'études et d'expérimentations permettant d'acquérir les compétences et d'identifier les socles communs techniques : stockage/data center, réseaux de collecte de capteurs, plateforme de données urbaines...

Recrutement de 2 ressources en 2021 pour porter le travail de développement, et déployer opérationnellement le service de conseiller numérique scolaire et du PCRS

A noter, l'ingénieur en charge du développement des usages du numériques est parti en retraite à la fin de l'année 2021.

L'un des enjeux de l'année 2021 a donc été de pourvoir 3 postes. Après quelques jurys infructueux, ils ont finalement été pourvus, mais plus tardivement qu'espéré :

- Le chef de projet PCRS/RTGE a démarré au SYANE le 19 octobre 2021.
- Le responsable du développement des usages du numérique a démarré au SYANE le 18 janvier 2022.
- Le chef de projet mutualisation numérique communale et scolaire a démarré au SYANE le 20 janvier 2022

Malgré le retard sur l'arrivée des ressources, le travail sur différentes missions a pu avancer :

- Mutualisation des services numériques :
 - Mutualisation du plan de corps de rues simplifiés (PCRS) :
 - Convention de partenariat signée avec la Régie de Gestion des Données Savoie Mont-Blanc.
 - Premières données PCRS/RTGE réceptionnées. Poursuite de l'acquisition des données sur le département.
 - Modèle de gouvernance et de cofinancement structuré et validé avec les principaux gestionnaires de réseaux. Objectif : cofinancement quasi intégral des coûts par les exploitants de réseaux.
 - Elaboration du projet de la convention de partenariat et de co-financement à signer entre le SYANE et chacun des exploitants de réseaux utilisateurs des données.
 - Mutualisation numérique communale et scolaire
 - Elaboration du CCTP et BPU pour le groupement de commandes d'équipements et service numériques (hors services télécoms)
 - Elaboration de la convention de partenariat avec l'éducation nationale (signature prévue lors d'un évènement commun, mais décalé à cause du COVID en mars/avril 2022)
 - Travail en commun avec les services de l'Education Nationale permettant de définir précisément les caractéristiques des équipements et services adaptés aux besoins pédagogiques.
- Accompagnement à l'innovation numérique et aux territoires intelligents :
 - Dans le cadre de la réalisation du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière d'ANNECY, la direction numérique s'est engagée, aux côtés de la direction énergie et de la direction des services techniques, dans la rédaction des cahiers des charges d'expérimentations de cas d'usages de territoires intelligents.
 - Préparation du positionnement du SYANE dans la réponse à l'Appel à projets « Territoires Intelligents et Durables » de la Direction Générale des Entreprises (à la date de rédaction du présent document, l'Etat n'a pas encore annoncé les lauréats de cet Appel à projets)

A noter, des échanges ont eu lieu avec l'Association des Maires de Haute-Savoie sur les rôles respectifs de chacun dans l'accompagnement à la transition numérique des territoires de Haute-Savoie. Ces échanges ont permis de constater une convergence de vue sur le besoin de mutualiser un accompagnement numérique, et ont précisé la ligne de partage entre l'action du SYANE et de l'ADM74.

PROPOSITIONS 2022

Avec les postes maintenant pourvus, les objectifs de l'année 2022 sont :

A) Mutualisation de services numériques :

- Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) :

Pour l'année 2022, il est prévu la poursuite de la constitution de l'acquisition des données, la signature des premières conventions de partenariat et de participation financière, les premières recettes des cofinanceurs et l'atteinte d'une couverture PCRS de la moitié du territoire départemental.

La première couverture complète du PCRS sera finalisée en 2024 (appelé millésime 2024 PCRS), pour un montant total estimé d'environ 2,2 M€ TTC financée à environ 80% par les exploitants de réseaux (dont le SYANE fait partie au titre d'exploitant de réseaux éclairage public) et 16,5% par le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). Le plan d'affaire prévoit un échelonnement des recettes entre 2022 et 2026 pour ce premier millésime.

Les dépenses PCRS pour 2022 sont estimées à 720 K€, financées par les premiers cofinancements des exploitants de réseaux (environ 300 K€) et par le budget principal (420 K€ sous forme d'avance). L'année 2023 est prévue à l'équilibre budgétaire (pas d'avance nécessaire), et les années 2024 à 2026 prévoient le remboursement de l'avance pour le premier millésime.

A noter, l'avance du budget principal pour l'initialisation du PCRS est financée pour moitié par le Budget Annexe Très Haut Débit au titre de la sécurisation du réseau fibre optique. Un remboursement au Budget Annexe Très Haut Débit sera réalisé sur les années 2024 à 2026.

Le plan d'affaire prévisionnel, et le retour très largement positif des exploitants de réseaux sur la méthodologie de mutualisation proposée et les montants demandés laissent présager un quasi équilibre financier dès le premier millésime, et un équilibre total pour les suivants.

A noter, la recherche de financements complémentaires (type FEDER, PIA) se poursuivra afin de d'améliorer encore l'intérêt du dispositif pour les territoires.

- Mutualisation Numérique Communale et Scolaire :

L'objectif pour l'année 2022 est d'officialiser le partenariat avec l'Education Nationale (signature de la convention), de lancer le groupement de commandes d'équipements et de services numériques, et d'accompagner les premières communes qui souhaitent en bénéficier. Il est proposé de prévoir une dépense de fonctionnement de 20 K€ au budget principal pour des conseils juridiques, financiers ou techniques, éventuellement nécessaires pour la mise en place de ce groupement de commandes.

Aucune dépense d'investissement spécifique n'est prévue en 2022 au budget principal, mais le dispositif pourra, en tant que de besoin, s'appuyer sur l'enveloppe prévue au Budget Annexe Très Haut Débit visant à faciliter l'interconnexion de sites publics ou d'objets connectés.

Pour rappel, l'objectif est d'atteindre un équilibre financier sur 5 ans environ, basé sur des cotisations d'adhésion et la couverture, par les bénéficiaires, des frais que le SYANE engage

dans l'élaboration et la gestion du groupement de commandes. La recherche de financements complémentaires (type FEDER, PIA) se poursuivra afin de d'améliorer encore l'intérêt du dispositif pour les territoires.

- **Sauvegardes et stockage mutualisé : préalable à la cybersécurité**

L'actualité 2020/2021 a mis en évidence l'importance de renforcer la résilience informatique des services publics. Il s'agit à la fois de limiter les risques d'une attaque informatique et de préparer le redémarrage des services publics après une attaque réussie.

Les processus de sauvegardes doivent être renforcés et la question d'un service mutualisée de ces sauvegardes et du stockage (data center) a été identifiée par la commission du SYANE et l'Association des Maires comme prioritaire afin d'accompagner les communes dans cette voie.

Le réseau de fibre optique du SYANE, de par sa capillarité, et de par les espaces d'hébergement informatique qu'il offre, semble constituer une base solide et rapidement mobilisable pour proposer un tel service.

Il est proposé en 2022 de lancer une étude d'opportunité, et le cas échéant une expérimentation, sur l'utilisation du RIP comme base d'un accompagnement mutualisé à la sauvegarde des données des services publics des adhérents du SYANE, et aux audits et lignes directrices de sécurité informatique. Il est proposé d'inscrire pour cela un montant de 30 K€ à la section de fonctionnement du Budget Annexe Très Haut-Débit. Aucune dépense d'investissement ou de fonctionnement spécifique n'est prévue à ce sujet sur le budget principal.

Cette proposition est en droite ligne des orientations précisées au DOB 2021, qui avait identifié ce type de service comme candidat dans le cadre d'un « Elargissement ultérieur à d'autres services numériques mutualisés, du type services de stockage et sauvegarde, achat mutualisé de matériel et services numérique, bureau des élus, sécurité informatique. »

B) Accompagnement à l'innovation numérique et aux territoires intelligents :

Le SYANE s'attache à identifier les socles communs numériques des démarches de transitions numérique, et notamment dans le cadre des territoires intelligents.

La constatation de l'utilisation croissante de capteurs et d'objets connectés dans l'ensemble des services publics fait apparaître trois enjeux principaux :

- La maîtrise du suivi d'un parc d'objets connectés en forte croissance,
- La maîtrise des réseaux de communication spécifiques à l'interconnexion de ces objets connectés (LoraWAN notamment),
- La gestion des données associées dans toutes leurs dimensions (stockage, analyse, partage, souveraineté)

Dans le courant de l'année 2021, le SYANE a pu constater que ces thématiques sont maintenant devenues des enjeux concrets, pour lesquels des acteurs commencent à prendre position. Par exemple, dans le cadre de la rédaction du cahier des charge de l'expérimentation sur le jalonnement dynamique du stationnement pour la place des Romains, réalisée par le SYANE dans le cadre du SDALI d'ANNECY, la ville et le SYANE ont insisté sur les modalités de mise en œuvre d'une plateforme de gestion des données de capteurs permettant, dans la durée, de conserver la souveraineté sur les données produites, une réelle capacité d'évolution, une capacité à remettre en concurrence les sous composants de la solution, et de les utiliser pour améliorer d'autres services publics (police municipale par exemple).

L'Appel à projets « Territoires Intelligents et Durables » lancé par le Gouvernement fin 2021 dans le cadre du plan d'investissements montre aussi que la thématique de l'amélioration des services publics via les outils numériques, et notamment les objets connectés, constitue, au niveau national, un enjeu important d'efficacité, de souveraineté et de sécurité.

C'est dans ce contexte que sont proposées les actions suivantes :

SDUS permanent :

- Dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, qui comprend obligatoirement un volet sur le développement des usages et services numériques (appelé communément Schéma Directeur des Usages et Services - SDUS)
- Rencontres organisées par le SYANE avec les territoires de la Haute-Savoie sur les thématiques de l'innovation et mutualisation numérique. Invitation d'experts, échanges sur les besoins, opportunités de mutualisation, information sur les projets du SYANE, proposition d'expérimentations, informations sur les Appels à projets ou subventions et constitution de projets communs pour en bénéficier.
- Objectifs 4 réunions par an, réparties géographiquement sur l'ensemble de la Haute-Savoie.
- Inscriptions budgétaires proposées :
 - Pas d'inscription budgétaire spécifique à prévoir, cette action est menée par l'ingénieur en charge du développement des territoires intelligents et usages numériques

Etude d'opportunité sur l'utilisation du RIP comme socle à un réseau d'objets connectés mutualisé :

- Etudes d'opportunité du déploiement d'un réseau LorRa mutualisé sur la base du RIP, et le cas échéant, expérimentations avec des collectivités partenaires.
- Inscriptions budgétaires proposées :
 - Budget principal : néant
 - BATHD : fonctionnement 30 K€, investissements 0 K€

Appel à projets « Territoires Intelligents et Durables » (si le SYANE est lauréat) :

- Le SYANE est membre du consortium ayant répondu à l'Appel à Projets de la Direction Générale des Entreprises (DGE)
- Expérimentations d'usages innovants dans différents types de services publics (Eclairage public, distribution d'eau potable, gestion des rivières, analyse des nuisances sonores, mobilité...)
- Expérimentation d'une plateforme open source de données (acteurs privés)
- Expérimentation et validation de la plateforme dans 3 usages propres au SYANE (Hyperviseur d'éclairage public, contrôles des consommations des bornes IRVE, suivi des consommations multi-fluides/énergies des bâtiments publics).
- Equilibres financiers :
 - Subventionnement à 50 % des investissements et du temps homme engagé pour les expérimentations
 - Engagement maximum du SYANE sur fonds propres de 160 K€ pour un budget projet de 320 K€ maximum
 - Encaissement des subventions avec 1 an de décalage
- Inscription budgétaires 2022 proposée au budget principal :
 - 40 K€ de dépenses d'investissement
 - Recette de subventions associée attendue en 2023 d'environ 40 K€ (50 % de l'investissement 2022 et 50 % de la valorisation du temps passé par l'ingénieur en charge du suivi du projet).

Adhésion à l'association DECLIC :

L'association DECLIC accompagne les structures de mutualisation agissant dans le domaine des services numériques. Cette association a pour objectif de faciliter la transformation numérique des

services publics locaux et s'appuie pour cela sur des structures locales de mutualisation numérique (Opérateurs Publics de Services Numériques). Elle est de plus en plus visible et écoutée par les pouvoirs publics, et agit de ce fait comme un relais auprès des ministères. DECLIC a 49 adhérents sur l'ensemble du territoire national.



Il est proposé d'inscrire 850 € à la section de fonctionnement du budget principal pour l'adhésion à cette association.

4) ECLAIRAGE PUBLIC

a. La compétence Eclairage Public du SYANE et le plan d'actions Epure

La compétence Eclairage Public compte parmi les compétences dévolues à l'échelon des collectivités territoriales.

En application de l'article L.1321-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, et suite à une réforme statutaire du Syndicat intervenue en 2013, cette compétence peut être transférée au SYANE selon deux options :

- Option A : transfert de la compétence Eclairage Public en matière d'Investissements
- Option B : transfert de la compétence Eclairage public en matière d'Investissements et d'Exploitation/Maintenance (compétence dite « complète »).

A ce jour, le SYANE exerce cette compétence dite « optionnelle » auprès de 218 communes, ainsi que de 2 Communautés de Communes de Haute-Savoie, dont 35 communes en compétence dite « complète » (Option B).

Nota : Il est précisé que le transfert de compétence ne concerne pas les équipements sportifs (stade...), ni les illuminations festives, ni la signalisations informative et tricolore.

L'exercice de la compétence Eclairage Public par le Syndicat se décline au travers du Programme EPURE - Eclairage Public Responsable selon différents axes, à savoir :

- « **Connaitre son patrimoine** » :
Il s'agit de permettre aux collectivités d'avoir une vision exhaustive et fiable de l'étendue et de l'état de leur parc éclairage public (souvent méconnu).
Cette étape est indispensable pour engager une politique ambitieuse de rénovation et modernisation du parc (performance énergétique, mises en sécurité, ...).
Pour ce faire, le SYANE propose la réalisation du diagnostic et/ou inventaire des installations matérialisé en la forme de modèle de données exploitables.

▪ **« Définir une Stratégie Lumière selon les enjeux du territoire » :**

Cette démarche vise à engager la commune autour d'une réflexion sur les espaces nocturnes (projection lumière/usage, abaissement/extinction, mise en valeur de patrimoine, température de couleur...).

La Stratégie Lumière donne lieu à la formalisation d'un référentiel pour les travaux et la gestion d'éclairage public sur un territoire donné (en commune unique ou en regroupement de communes).

▪ **« Concevoir et réaliser des projets performants ainsi que rénover et mettre en sécurité les installations ».**

En lien avec les communes, le Syndicat investit massivement chaque année sur les réseaux éclairage public. Les projets programmés répondent à deux types d'approches principales :

- Soit pour satisfaire des besoins de travaux en lien avec des requalifications d'espaces publics et/ou d'aménagements de voiries (souvent corrélés avec d'autres réseaux publics et conduits en maîtrise d'œuvre externe) ;
- Soit pour satisfaire à des besoins de travaux faisant suite à une réflexion globale de rénovation du parc d'éclairage public, dans le cadre de Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI).

D'un point de vue opérationnel, ces travaux concernent principalement des mises en sécurité d'armoires de commandes et/ou des remplacements de luminaires et/ou des installations d'équipement de commandes supplémentaires (pour gestion des temps de fonctionnement par exemple).

Il s'agit de travaux dits de « Gros Entretien et Rénovation (GER) » qui sont – pour la plupart des opérations – conduits en maîtrise d'œuvre interne par le Service Eclairage Public du Syndicat.

En matière de travaux, le Syndicat systématise les études photométriques préalables afin notamment d'éviter les installations en sur-éclairage, prescrit des matériels performants (éligibilité aux CEE...), propose des dispositifs en lien avec la maîtrise de la demande en Energie (horloges astronomiques, possibilité d'abaissement des niveaux d'éclairage, voir extinction...).

« Assurer le suivi du patrimoine et maintenir la performance pour garantir la bonne efficacité des ouvrages dans le temps » :

Cet axe s'est matérialisé par la prise de compétence « Maintenance-Exploitation » en éclairage public. Au plan opérationnel, l'exercice de cette compétence s'appuie sur une plateforme web dédiée, alimentée en données patrimoniales actualisables. Cette plateforme permet la mise en relation en temps réel, entre le SYANE, la commune et les entreprises de maintenance afin de déclarer et suivre les interventions à chaque survenance de besoin.

D'une manière générale, la dimension de l'Eclairage Public est de plus en plus appréhendée comme une composante à part entière de l'aménagement du territoire.

Cette compétence historiquement rattachée aux seules problématiques de voiries, recoupe dorénavant différentes politiques sectorielles portées par les collectivités locales (Plan Climat Air Energie Territorial, Espaces Naturels Sensibles, Smart Territoires, démarches TEPOS...).

Au titre de la compétence optionnelle en Eclairage Public, plusieurs actions phares sont identifiées dans le cadre de l'exercice budgétaire 2022, notamment :

- Un nouveau « niveau de Service » à proposer aux communes ayant transféré la compétence Exploitation-Maintenance des installations d'éclairage public au Syndicat. Ce nouveau « niveau de Service » prend en compte les évolutions technologiques des parcs actuels (luminaires leds, durée de vie de lampes à décharge prolongée à 5 ans) et

permet de se conformer au principe de cotisation unique pour chaque adhérent (adossé au point lumineux : 15 € pour les leds et 25 € pour les lampes à décharge) . Durant l'exercice 2022, les communes concernées par la compétence Exploitation-Maintenance du Syndicat seront invitées à adhérer à ce nouveau dispositif.

En parallèle, il est précisé qu'une nouvelle application informatique pour permettre un meilleur suivi de l'Exploitation-Maintenance des installations d'éclairage public (saisie terrain, remontée d'information via télégestion) est à déployer à court terme.

- Une opération spécifique visant à équiper en télégestion les armoires de commande d'éclairage public dont le Syndicat assure l'Exploitation-Maintenance.
- La proposition d'un (ou plusieurs) montage(s) financier(s) approprié(s) à l'articulation entre le Syndicat et ses communes membres pour la rénovation ambitieuse de parcs d'éclairage public. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un programme européen (sous la dénomination H2020) pour lequel le SYANE a été lauréat et ouvrant droit à une aide de 170 K€.

b. Le programme de travaux et le service de maintenance / exploitation

Au plan budgétaire, les dépenses d'Investissement sont principalement inscrites au titre du Programme Principal de Travaux (recoupant réseaux électriques/télécoms associés et réseaux Eclairage Public).

Les recettes correspondantes proviennent essentiellement des participations communales aux travaux (fonds de concours), ainsi que d'autres ressources dont l'application d'un taux de 4% en Maîtrise d'œuvre interne pour certaines opérations de type Gros Entretien et Rénovation (GER).

A titre d'information, la participation financière du Syndicat en matière d'éclairage public est présentée ci-après :

Réseaux d'éclairage public		
	Communes dont la TCCFE est perçue par le SYANE	Communes qui perçoivent directement la TCCFE
Travaux de 1 ^{er} établissement / Enfouissement / Rétablissement alimentation EP (dans le cadre de la compétence électricité)	30 %	20 %
Mises en valeur	Plafond : 4.000 € HT / candélabre 1.200 € HT / luminaire	Plafond : 4.000 € HT / candélabre 1.200 € HT / luminaire
Rénovation / mise en conformité	30 %	20 %
Action MDE SYANE - Remplacement de luminaires « Ballons fluo »		
➤ Pour les communes ne disposant pas d'un diagnostic ou d'un inventaire complet de leur patrimoine Eclairage Public	40 %	20 %
➤ Pour les communes disposant d'un diagnostic ou d'un inventaire complet de leur patrimoine Eclairage Public	60 % Plafond : 1.200 € HT / luminaire	

Nota : En termes de ressources, il est précisé que des financements complémentaires peuvent être ponctuellement levés dans le cadre de programmes/AMI spécifiques (TEPCV, ADEME, ...).

- Pour rappel, le Programme Principal de Travaux est évalué à 25 M€ pour 2022, (hors désignations de maîtrise d'ouvrage) ; la part correspondante à l'éclairage public permettant les inscriptions budgétaires en section d'Investissement s'évalue à 11 M€ TTC.

La section de fonctionnement intègre notamment les dépenses et recettes rattachées à l'exercice de la compétence « Exploitation - Maintenance » en éclairage public pour 36 communes, cumulant près 20.000 points lumineux.

Les dépenses engagées par le Syndicat au titre de « l'Exploitation-Maintenance » (marchés de travaux) sont équilibrées en recette de fonctionnement par répercussion équivalentes auprès des communes. Au plan budgétaire, le nouveau dispositif de cotisation pour « l'Exploitation – Maintenance » précité et délibéré par le Comité syndical en décembre 2021 sera véritablement effectif en 2023.

Une contribution de 5 € par point lumineux est appelée annuellement par le SYANE au titre de la « Gestion patrimoniale » correspondant à la tenue à jour des bases de données administrées par le SYANE, ainsi que de la gestion des réponses aux DT et DICT.

Dans ce contexte, il est proposé d'inscrire en section de Fonctionnement pour l'exercice 2022 :

- Près de 590 K€ TTC en dépenses et recettes de fonctionnement au titre de l'exploitation-maintenance en éclairage public
- 105 K€ en contribution au titre de la « Gestion patrimoniale » précitée.

c. Géoréférencement des réseaux EP

Un groupement de commandes (six lots affectés à trois entreprises) passé pour quatre ans est en cours d'exécution.

Il vise à cartographier les réseaux enterrés en classe A (incertitude de localisation inférieure à 50 cm).

L'opération a démarré fin 2018, couvre 99 communes et le groupement de commandes regroupe 19 membres répartis comme suit :

- le SYANE, maître d'ouvrage pour 81 communes ;
- 18 communes conservant la maîtrise d'ouvrage, après signature de convention et paiement d'une adhésion au coordonnateur (SYANE).

Le SYANE participe à hauteur de 30 % du montant total HT avec avance de financement. 3% de frais de gestion sont appliqués sur le montant TTC de l'opération.

L'opération à terme aura permis de recenser près de 1.660 km (estimation) de réseau d'éclairage public enterré, garantissant la mise en conformité au regard de la réglementation anti-endommagement des réseaux de 2012 et l'obligation de recensement en classe A pour 2020 (unités urbaines) et 2026 (unités rurales). Le planning de réalisation est organisé en conséquence.

A ce jour, 63 communes ont été cartographiées pour un montant engagé de près de 1.575 K€. 1.330 km de réseaux enterrés ont été relevés, soit 75 % du réseau total prévu dans le marché.

En 2022, une trentaine de communes sont programmées pour un montant estimé de 418 K€, pour atteindre la quasi-totalité des réseaux à cartographier. Le planning est tenu. Le dernier lot, décalé dans le temps, sera bouclé en juillet 2023.

5) ENERGIES RENOUVELABLES

L'intervention du Syndicat en matière d'énergies renouvelables revêt différentes formes (accompagnement / réalisation de projet) et s'articule autour de plusieurs entités et compétences rattachées au Syndicat.

a. Les études d'aides à la décision

Cadre général :

Cette forme d'intervention correspond à la réalisation d'études d'opportunités ou de faisabilité de projets, conduites par le SYANE et en lien avec les Energies Renouvelables (exemple : faisabilité installation photovoltaïque sur bâtiment public.).

Ces études sont généralement engagées suite à un besoin exprimé par une commune ou intercommunalité adhérente du Syndicat.

Leur financement est réparti entre le Syndicat (70%) et la commune adhérente (30%). Selon les projets (notamment photovoltaïque en autoconsommation, faisabilité réseau de chaleur), une aide de l'ADEME peut être allouée au bénéfice du SYANE.

Pour l'exercice 2022, les enveloppes prévisionnelles concernant cette politique d'accompagnement s'établit à 250 K€ avec application des règles de financement et ressources précitées.

Cas de l'Etude relative à la mobilisation du potentiel géothermique du bassin annécien : Initiée en 2019 par le SYANE, cette étude a pour objectif de quantifier et qualifier le potentiel géothermique mobilisable (en périphérie du bassin annécien) et valorisable en réseau de distribution de chaleur urbain.

Cette démarche intéresse également la Ville d'ANNECY (compétente en matière de « réseau de Chaleur et Froid) et Grand Annecy Agglomération (porteur du PCAET) avec lesquelles une convention (objectifs et financement) a été établie.

Le Syndicat apporte une participation financière de 70 % (montant H.T.) de cette étude et bénéficie directement d'aides de l'ADEME (50% plafonnée sur les études techniques commandées).

Pour mener cette étude, différents intervenants ont été mobilisés tels que l'Université de Savoie Mont-Blanc (USMB), le BRGM ainsi que des bureaux d'études spécialisés (ANTEA, SEISTER).

Les premiers résultats se sont révélés encourageants en termes de potentiel géothermique en moyenne profondeur sur le secteur d'étude.

La poursuite de cette démarche doit être appréciée avec les partenaires publics locaux.

Dans l'attente, il est proposé d'inscrire une enveloppe prévisionnelle évaluée à 400 K€ dans le cas où cette phase serait déclenchée (via une nouvelle convention approuvée par le Bureau syndical). Les conditions de financement qui seraient proposées seraient à préciser avec les partenaires de l'opération qui pourraient intervenir à hauteur de 30% des dépenses engagées. Des aides de la part de partenaires tels que l'ADEME (possiblement 200 K€) et le BRGM seraient également mobilisables sur cette deuxième phase.

b. Elaboration d'un contrat chaleur renouvelable

L'ADEME a mis en place un nouvel outil incitatif à partir des financements du fonds chaleur : le contrat chaleur renouvelable.

Ces contrats visent à développer sur un territoire un ensemble de projets d'énergies renouvelables thermiques issus de plusieurs filières (chaleur fatale, géothermie, biomasse, solaire et réseaux de chaleur associés).

Ils ont pour but de financer des projets de toutes tailles sur des territoires urbains ou plus ruraux, en mutualisant une enveloppe issue du Fonds Chaleur. La contractualisation porte sur un engagement sur le nombre d'installations et sur une production d'énergie renouvelable totale. Cet objectif contractuel se doit d'être ambitieux.

Développer un contrat chaleur renouvelable permet de faire bénéficier les porteurs de projets d'aides à l'investissement, forfaitaires et facilement mobilisables.

Pour le SYANE, cet outil viendrait compléter sur le plan financier l'accompagnement technique déjà proposé aux collectivités par les conseillers énergies ou les EPCI dans le cadre de la mise en œuvre de leur plan climat.

En Haute-Savoie, plusieurs initiatives ont vu le jour. Une partie du territoire reste non-couvert par cette aide financière. Afin de pallier à ce manque et de permettre à toutes les collectivités ou toutes les entreprises d'accéder à ses financements ; le SYANE propose de devenir l'opérateur territorial d'un contrat sur le restant du département.

Sur ce territoire, représentant 14 EPCI-FP, une population de 317 000 habitants ; l'ADEME impose l'atteinte d'un objectif ambitieux : développer près de 14 GWh de projets de chaleur renouvelable. Suite à un premier niveau de prospection, cet objectif semble atteignable : les conseillers énergies et le service énergies renouvelables ont recensés une vingtaine de projets, ajoutés à ceux des porteurs de projets qu'il conviendra de mobiliser (Conseil Départemental, bailleurs sociaux, entreprises, agriculteurs...).

Pour permettre de mobiliser et d'accompagner les porteurs de projets, l'ADEME met à disposition une aide à l'animation : 250 000 € sur 3 ans, dont la moitié est soumis à l'atteinte des objectifs. Le Commissariat Massif des Alpes pourra apporter une bonification de 75 000 € en cas de démarche pro-active envers les stations de montagne.

Afin de communiquer auprès des territoires sur l'existence des aides, de conseiller les maîtres d'ouvrage et de suivre les installations jusqu'à la vérification de la performance, le SYANE propose de disposer d'un ETP dédié au projet, pour accompagner l'ensemble des porteurs de projets du territoire concerné.

Après conclusion du contrat avec l'ADEME, le SYANE se verrait déléguer les fonds dédiés pour l'investissement des porteurs de projets. Entre 5 et 10 millions d'euros sur 3 ans seront délégués au SYANE : opération neutre sur la totalité du projet mais ayant un impact sur la trésorerie.

c. L'électrification des sites isolés

Il s'agit d'une prérogative rattachée au Contrat de concession électrique par lequel, le SYANE est amené à réaliser - en commune dite « classée rurale » - l'électrification de sites dits « isolés » ; c'est-à-dire qui ne peuvent pas être raccordé au réseau électrique (chalets d'alpages, refuges, ...). En pratique, les installations réalisées sont de type « photovoltaïque » et sont remises en concession en vue de leur exploitation par le distributeur ENEDIS.

Le financement de chaque installation est principalement assuré par des crédits spécifiques du CAS FACé (à hauteur de 80 % du coût HT).

Pour l'exercice 2022, il est proposé de permettre un engagement financier à hauteur de 48 K€ TTC correspondants à l'équipement d'un site de montagne dans une configuration « standard ».

d. Energies renouvelables et la compétence « Réseaux de chaleur et de froid »

Le SYANE exerce la compétence « Réseaux de Chaleur et Froid » dans le cadre de transfert de compétence optionnelle de la part des communes.

En pratique, la volonté du Syndicat est d'associer la distribution de chaleur à une production à base d'énergies renouvelables et en particulier le « bois-énergie ».

A ce jour, 4 communes ont délibéré pour confier au Syndicat l'exercice de cette compétence.

Dans les faits, chaque transfert de compétence s'accompagne d'un projet de création de réseau de distribution de chaleur avec production à base d'énergie renouvelable :

Commune(s)	Année de transfert de compétence	Opération	Mode de gestion	Etat d'avancement
SAINT-JEOIRE-EN-FAUCIGNY	2017	Création d'un réseau de chaleur de 500 KW avec unité de production de type « Bois-Energie »	Régie	En exploitation 2021
AMBILLY et VILLE-LA-GRAND	2019	Création d'un réseau de chaleur de 2,5 MW avec unité de production de type « Bois-Energie »	Régie	En cours de construction (phasages). Inscription budgétaire en AP/CP - Phase initiale d'exploitation en 2022
EVIAN-LES-BAINS	2020	Création d'un réseau de chaleur « Les Hauts d'Evian » : 800 KW avec unité de production de type « Bois-Energie »	Régie	Construction durant l'exercice 2022
ABONDANCE	2021	Création d'un réseau de chaleur de 1 MW avec unité de production de type « Bois-Energie »		Attribution projetée en 2022

S'agissant des réseaux publics précités, le choix du mode de gestion retenu par le Comité syndical s'est porté sur celui de la régie.

Pour ce faire, le Syndicat dispose d'une entité dédiée correspondant à une régie autonome sans personnalité morale dénommée « Syan'Chaleur », ainsi que d'un Budget Annexe « Réseaux de Chaleur » (BARC).

Il est précisé que les charges internes afférents à l'exercice de cette compétence sont intégrées aux plans d'affaires de chacun des réseaux en vue d'être couverts par les produits annuels de vente de chaleur projetés.

Ainsi, la construction du réseau de chaleur de AMBILLY/VILLE-LA-GRAND devant se poursuivre sur plusieurs années pour un montant de 8,26 M€ HT, il y a lieu d'inscrire pour 2022 au Budget Annexe Réseaux de Chaleur (BARC) un montant de 2 M€ HT en déclinaison de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement (AP/CP). Cette opération bénéficie d'une subvention de l'ADEME de 3,3 M€ (Fonds chaleur).

S'agissant du programme relatif à la création du réseau d'EVIAN-LES-BAINS, il s'établit à 5 M€ HT en dépenses d'investissement qui seront inscrits au budget 2022 et bénéficie de 2,054 M€ de subvention d'investissement à provenir du Fonds Chaleur de l'ADEME ; ainsi que d'une aide complémentaire Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) avoisinant les 300 K€.

Sur la commune d'ABONDANCE, le réseau projeté affiche un montant prévisionnel de 4 M€ HT de dépenses d'investissement. Le Fonds Chaleur versé par l'ADEME est estimé à 1,5 M€. Un complément de financement au travers de la DSIL sera également recherché (200 K€).

En 2022, la section de fonctionnement est affectée par l'exploitation du réseau de chaleur de SAINT-JEOIRE-EN-FAUCIGNY, ainsi que par la mise en service du réseau d'AMBILLY-VILLE-LA-GRAND programmée en fin du premier semestre.

Les dépenses prévisionnelles pour cette section s'évaluent à 321 K€ HT, tandis que les recettes sont projetées à hauteur de 617 K€ HT (intégrant vente de la chaleur et frais de raccordement).

Enfin, il est précisé qu'une contribution du Budget Annexe BARC vers le Budget Général au titre de la mobilisation de ressources propre au Syndicat (et non rattachée à la Régie Syan'Chaleur) est inscrite pour 2022 à hauteur de 10 K€.

e. Société d'Economie Mixte « SYAN'EnR »

La Société d'Economie Mixte « SYAN'EnR » est une société dont l'actionnaire majoritaire est le SYANE auquel sont associés 3 autres actionnaires, à savoir : ESSProd, RETProd et SIPEnR, représentés au sein d'un Conseil d'Administration.

Cette structure vise à développer, financer, réaliser et exploiter des équipements de production d'énergie à partir d'énergie renouvelables.

D'un point de vue organisationnel, des ressources du Syndicat sont mobilisées sur des projets rattachés à la SEM (personnel, bureau...), moyennant le reversement d'une contribution vers le SYANE annuellement.

A court terme, un besoin d'apport financier auprès de la structure est identifié afin de permettre le portage de projets ambitieux tout en respectant les seuils minimaux en capital social.

Pour ce faire, le Conseil d'Administration de SYAN'EnR qui s'est réuni le 9 février 2022 a retenu le principe de recourir à des apports en comptes courants d'associés échelonnables en fonction des capacités budgétaires du Syndicat.

Il est précisé que ces comptes courants d'associés seront rémunérés selon un taux à définir par les actionnaires à l'occasion d'un prochain Conseil d'administration.

Par ailleurs, en application des règles de fonctionnement convenues entre le SYANE et la SEM SYAN'EnR, la contribution précitée au titre de la mobilisation de ressources du syndicat et reversée au SYANE au titre de l'exercice 2022 est valorisée à 80 K€.

6) DOMAINE DE L'ENERGIE (MAÎTRISE DE L'ENERGIE, RENOVATION THERMIQUE, TRANSITION ECOLOGIQUE, ACCOMPAGNEMENT A LA PLANIFICATION ENERGETIQUE, ACHATS GROUPES D'ENERGIE)

a. Le service de Conseil en énergie

Le Service de Conseil en Energie est un service mutualisé, aujourd'hui mobilisé par 92 communes et intercommunalités qui rassemblent, à la fin 2021, plus de 270 506 équivalents habitants et

1 138 bâtiments publics (recensement des bâtiments en cours dans certaines communes récemment adhérentes).

L'année 2021 a été une année très importante concernant le développement du service de conseil énergie avec l'adhésion de 40 nouvelles collectivités.

L'année 2022 s'annonce tout aussi importante en matière de développement du service : 33 collectivités ont déjà manifesté leur intérêt pour adhérer au service en janvier 2022 (dont 20 dans le cadre du programme ACTEE SEQUOIA 3).

En premier lieu, en adéquation avec son activité en matière de Maîtrise de l'énergie, le SYANE a coordonné la candidature haute-savoyarde à un Appel à projets nommé SEQUOIA 3 (SEQUOIA pour Soutien aux Elus : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux) qui s'inscrit dans le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) lancé par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies).

Cette candidature réunit le SYANE, la ville d'ANNECY, Annemasse Agglo et les Communautés de Communes Pays du Mont-Blanc, de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, Faucigny-Glières, Rumilly Terre de Savoie et Arve et Salève.

Cet Appel à projets porte sur le volet accompagnement des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics et permet une contribution financière sur 4 axes :

1. Des études (audits énergétiques ou études techniques spécifiques) : 44 audits énergétiques seront réalisés par le SYANE pour les collectivités accompagnées par des conseillers énergie, sur les bâtiments faisant l'objet de projet de rénovation énergétique ;
2. Des Conseillers énergie : pour accompagner les projets de rénovation des communes issues des territoires membres du groupement. Le SYANE a prévu de porter 2 postes de conseillers énergie (ou économistes de flux) pour accompagner les communes et les EPCI d'Arve et Salève ainsi que de Rumilly Terre de Savoie ;
3. Des outils de suivi et de mesures ;
4. Les projets de rénovation énergétiques des communes membres des territoires du groupement seront également accompagnés par le financement d'une partie de la maîtrise d'œuvre des projets de rénovation.

S'il est lauréat, le 25 février 2022, de l'appel à projets SEQUOIA 3, le SYANE va ainsi accompagner avec son service de Conseil Energie plus d'une vingtaine de nouvelles collectivités réparties sur les territoires des Communautés de Communes Arve et Salève et Rumilly Terre de Savoie.

Par ailleurs, parallèlement au programme SEQUOIA 3, le service de Conseil énergie connaît une forte sollicitation : 13 communes ont manifesté leur demande d'adhérer dès ce début d'année 2022.

Ce sont donc 33 nouvelles collectivités, communes et intercommunalités qui sollicitent déjà le SYANE début 2022. Un poste de conseiller énergie, créé en 2021, sera pourvu début avril 2022. Il permettra ainsi d'accompagner une dizaine de collectivités.

Pour répondre à la forte sollicitation des collectivités de Haute-Savoie, la création de 3 postes de conseillers en 2022 est nécessaire (2 en lien avec l'appel à projet SEQUOIA 3 et 1 pour les autres collectivités).

La prise en charge financière du service de Conseil Energie est répartie à parts égales entre la collectivité bénéficiaire (50 %) et le SYANE (50 %).

Le Syndicat appelle une contribution annuelle auprès des collectivités adhérentes. Pour les communes de moins de 14.000 habitants, cette contribution est actuellement de 0,8 € /habitant DGF/an.

Pour les autres collectivités, communes de plus de 14.000 habitants ou EPCI-FP, la contribution est évaluée au cas par cas, en fonction du patrimoine bâti et des besoins spécifiques. Ces éléments sont précisés dans la convention d'adhésion au service.

Le Conseil Energie a été adapté pour prendre en compte les nouveaux objectifs de réduction des consommations d'énergie pour les bâtiments tertiaires fixés par le Décret Tertiaire de la loi Elan. Le service de Conseil Energie accompagnera ainsi, en 2022, les collectivités dans le suivi et le renseignement de la plateforme informatique OPERAT gérée par l'ADEME, outil sur lequel, chaque collectivité propriétaire assujettie au décret tertiaire devra publier ses consommations d'énergie finale et objectifs de consommation.

Le montant des cotisations associées au service de Conseil en Energie attendu pour 2022 est de 267 K€.

Par ailleurs, en tant que lauréat aux appels à projets du programme ACTEE, le SYANE bénéficie d'aides financières pour financer les postes de conseillers énergie en 2022 : 90 K€.

L'équilibre financier du service est assuré sur les ressources en propre du SYANE, en particulier les CEE (Certificats d'économie d'énergie) et la retenue de TCCFE (taxe finale sur la consommation d'électricité).

b. Les audits énergétiques globaux et autres études d'aide à la décision

Le SYANE se positionne comme maître d'ouvrage pour les études d'aides à la décision en matière de Maîtrise de la demande en énergie : audits et diagnostics.

Le financement de ces études est assuré par :

- Les ressources propres du Syndicat ;
- Une contribution des collectivités intéressées, si elles n'adhèrent pas au service de Conseil en Energie ;
- Pour 2022 et 2023, dans le cadre des programmes SEQUOIA pour lesquels le SYANE est lauréat, une aide financière est reçue par le SYANE à hauteur de 50 % sur tous les audits réalisés sur le patrimoine public des communes du territoire lauréat (en 2022, 30 K€ sont ainsi mobilisables pour le Grand Annecy et la Communautés de Communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA) dans le cadre de SEQUOIA 2 et 33 K€ sur les Communautés de Communes d'Arve et Salève et Rumilly Terre de Savoie dans le cadre du programme SEQUOIA 3 si le SYANE est lauréat)

En 2021, la participation des collectivités au financement de ces études représente 50 % pour les Audits Energétiques dans le cas des collectivités de plus de 14.000 habitants ou n'adhérant pas au service de Conseil en Energie.

Les Audit Energétiques et les diagnostics techniques sont pris en charge à 100 % par le SYANE pour les collectivités adhérentes au service de Conseil en Energie.

Pour 2022, il est proposé de maintenir le niveau d'intervention du SYANE, aux mêmes conditions financières qu'en 2021.

Pour 2022, une enveloppe de 249 K€ est proposée pour la réalisation de ces audits et diagnostics avec une part significative pour répondre aux besoins spécifiques du programme ACTEE (126 K€).

c. Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de Contrats de Performance Energétique

En 2022, afin d'accompagner de manière plus complète les collectivités au-delà de la rénovation énergétique (au niveau de l'exploitation et la maintenance des bâtiments dans le temps), le SYANE évaluera l'opportunité de mise en place d'un dispositif d'achat groupé de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la passation de Contrats de Performance Energétique.

Pour se faire, grâce aux financements accordés dans le cadre du programme ACTEE SEQUOIA, le SYANE lancera un ou plusieurs marchés d'AMO pour la mise en place de Contrats de Performance Energétique sur le patrimoine des territoires de la CCPEVA et du Grand Annecy.

Un budget de 47 K€ est proposé pour financer ces premiers marchés d'AMO, étant précisé un financement à hauteur de 100% dans le cadre du programme ACTEE SEQUOIA.

A signaler que l'ADEME est susceptible d'apporter également une aide financière sur ce type de marchés d'AMO.

d. Les appels à projets (AAP) pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

La rénovation des bâtiments publics représente un fort enjeu et potentiel pour réaliser des économies d'énergie significatives.

Le SYANE propose, dans le cadre de sa politique incitative pour améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine public bâti un soutien financier au travers d'un dispositif « d'Appel à projets » annuels, ouverts aux collectivités territoriales du département de la Haute-Savoie.

Ainsi, depuis 2012, sur la base des dossiers présentés, 102 projets de rénovation énergétique de bâtiments publics ont été soutenus par le SYANE.

Sur chaque bâtiment, l'objectif moyen des travaux est de diminuer la consommation initiale de plus de 60 %. Selon les premières estimations, ils doivent permettre de réaliser 12 GWhef/an d'économies d'énergie.

Les dossiers sont sélectionnés pour leur performance et leur qualité énergétique. De plus, depuis 2021, l'exemplarité environnemental des projets dans leur globalité est également prise en compte. Le dispositif encourage et accompagne ainsi des projets ambitieux en matière d'économie d'énergie, permet d'aider les collectivités dans la diminution de leurs consommations énergétiques et participe à l'atteinte des objectifs fixés par la loi pour la transition énergétique de 2015, dont notamment la division par deux de la consommation d'énergie finale d'ici 2050.

Pour 2022, il est proposé une enveloppe financière de 800 K€ alloués par le SYANE pour la réalisation de cette action.

e. Prospective et réflexion en cours sur la possibilité d'accompagner la massification de la rénovation énergétique sur le patrimoine bâti des collectivités adhérentes

Au-delà de l'accompagnement par le SYANE des communes et intercommunalités de Haute-Savoie avec le service de Conseil en énergie, il apparaît que la mise en œuvre des travaux de rénovation énergétique du patrimoine bâti public est un véritable défi, nécessitant d'importants moyens opérationnels d'organisation et de conduite d'opérations.

En effet, dans un contexte de plan de relance national dans lequel la part dédiée à la rénovation des bâtiments publics est importante, et face aux objectifs ambitieux pris par les EPCI-FP dans le cadre de leur Plan Climat Air Energie Territorial, objectifs partagés avec leurs communes membres, le SYANE est régulièrement interrogé et sollicité sur son éventuel engagement opérationnel dans ce domaine.

Il s'avère que la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat permet aujourd'hui aux syndicats d'énergie, forts de leur expertise et capacité opérationnelle, d'intervenir pour le compte de leurs adhérents, pour assurer tout ou partie des travaux destinés à améliorer la performance énergétique des bâtiments dont ces derniers sont propriétaires.

C'est pourquoi, il a été initié en 2021 une prospective et une étude permettant de connaître les possibilités pour le SYANE d'un éventuel portage de travaux de rénovation thermique, et selon quel montage juridique et financier.

La Commission MDE-TE s'est réunie à plusieurs reprises durant l'année 2021 sur le sujet. Les retours d'expérience sur ce sujet étant peu nombreux, les montages juridiques comme financiers relativement complexes, le sujet est encore à l'étude. Il a été décidé avec les élus de la Commission MDE-TE de poursuivre la réflexion en 2022 avec l'assistance technique de AURAE et l'apport d'expertises spécifiques par le cabinet juridique SEBAN. Des arbitrages sur ce sujet devrait être pris courant 2022 pour une éventuelle mise en œuvre à partir de 2023. Le Comité sera amené à se positionner sur les propositions qui seront faites. En 2022, il est proposé d'inscrire un budget de 20 K€ pour financer les études nécessaires.

f. L'accompagnement du SYANE au titre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Le SYANE propose un dispositif de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) à l'attention de ses collectivités adhérentes. Ce dispositif permet la valorisation de CEE faisant suite à des actions éligibles (opérations permettant la réalisation d'économies d'énergies sur le patrimoine bâti).

Le produit des ventes de Certificats d'Economie d'Energie est reversé aux collectivités concernées dans des conditions qui diffèrent selon que cette collectivité adhère au service de Conseil en Energie (versement à 100 %) ou non (versement à 85 %).

Pour le cas particulier des projets de rénovation subventionnés par le SYANE dans le cadre des « Appels à projets » (et pour les lauréats ayant atteint le plafond de subvention), le SYANE retient, jusqu'à un plafond de 15.000 €, le montant des CEE valorisés, le complément étant reversé au lauréat.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, depuis 2017, le SYANE a valorisé 348,6 GWh cumac en moyenne et par an, soit 3 024 159 € de ventes annuelles dont plus de 2 209 289 K€ reversés aux collectivités.

Année	GWh cumac valorisés	Montant des ventes	Reversement aux collectivités
2017	10,4	64.322 €	56.255 €
2018	64,0	581.607 €	432.675 €
2019	171,5	1.535.068 €	1.211.030 €
2020	62,05	533.635 €	332.374 €
2021	40,65	309.527 €	176.955 €

En 2021, avec des prix de CEE en baisse (7.4235 € du MWhc), 40 656 MWh cumac ont été valorisés, soit 309.527,93 € de recettes et 176.955,76 € reversés aux communes.

A partir de 2022, un arrêté du 28 septembre 2021, impose un grand nombre de nouvelles obligations d'inspections par un organisme indépendant COFRAC sur les opérations valorisables en CEE. Un accord-cadre a été passé avec Alpes contrôles et l'année 2022 permettra au Syndicat de se familiariser avec ces nouvelles exigences. Le coût de ces inspections est estimé à quelques milliers d'€/an, en fonction des volumes d'opérations, des modalités et du déroulement des inspections

effectuées. Face à ces changements qui alourdissent davantage le poids du dispositif CEE, une action est en cours auprès du ministère pour alléger les contraintes fixées pour la valorisation des opérations menées par les collectivités territoriales.

g. La Commission Consultative Paritaire de l'Energie

Depuis 2016, et conformément aux dispositions de l'article 198 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le SYANE a instauré une Commission Consultative Paritaire de l'Energie dont l'objet est de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et faciliter les échanges de données.

Cette commission réunit des élus des EPCI à fiscalité propre et des élus du SYANE. Elle se réunit en moyenne deux fois par an pour aborder des sujets communs tels que : les énergies renouvelables et le développement des installations photovoltaïques, l'éclairage public et urbain, les Plans Climat Air Energie Territoire.

Le 21 octobre 2021, s'est tenue la première commission consultative paritaire de l'énergie depuis le renouvellement des instances. L'objectif était de définir une feuille de route du partenariat entre les EPCI-FP et le SYANE.

Les prochaines CCPE, deux par an, consisteront en la présentation de la feuille de route, après un travail en interne des propositions émises par les élus puis sa mise en œuvre (échanges, retours d'expériences, mise en lumière de projets...).

h. L'accompagnement des EPCI dans la planification énergétique de leurs territoires

Depuis 2017, le SYANE accompagne les EPCI-FP qui le souhaitent à la réalisation de leur Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET).

Huit conventions d'accompagnement ont ainsi été établies sur les territoires suivants : Communautés de Communes Cluses Arve et Montagnes, Pays du Mont-Blanc, Arve et Salève, Pays d'Evian Vallée d'Abondance, Genevois et Pays Rochois, Communauté d'Agglomération du Grand Annecy et Thonon Agglomération.

Après une première phase de définition des PCAET pour une dizaine d'EPCI, depuis 2020 ces EPCI-FP sont entrés dans une phase de mise en œuvre des actions. Le SYANE accompagne les Communautés de Communes ou d'Agglomération dans la réalisation d'actions.

En 2021, deux nouveaux EPCI-FP ont décidé d'adhérer au SYANE. Ces adhésions confirment et réaffirment le partenariat fort et pérenne entre le Syndicat et les intercommunalités autour des actions de transition énergétique.

Après avoir accompagné le Grand Annecy dans l'élaboration de son Schéma Directeur des Energies, celui-ci a décidé d'adhérer au SYANE afin de poursuivre le travail engagé. Les contours du partenariat sont précisés dans une convention cadre.

En fin d'année 2021, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc a également décidé d'adhérer au syndicat. La feuille de route comprendra des actions diverses de maîtrise de l'énergie au développement des énergies renouvelables en passant par une stratégie lumière.

De nouveaux partenariats sont envisagés avec plusieurs autres EPCI pour 2022.

La création d'un poste d'ingénieur est proposée pour accompagner ces nouvelles collectivités adhérentes au SYANE.

i. Les achats groupés d'énergie

Le SYANE coordonne, depuis 2014, des groupements de commandes d'achat d'énergie (électricité et gaz naturel) réunissant plus de 150 adhérents pour le gaz et plus de 270 adhérents pour l'électricité (plus de 11.000 sites au total).

En 2019, le SYANE a conclu un marché d'une durée de 3 ans pour la fourniture de gaz naturel à compter de septembre 2019, pour 1200 points de comptage et d'estimation de Savoie et Haute-Savoie représentant environ 198 GWh/an.

En 2020, après l'annonce de la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour certaines catégories de clients, le SYANE a coordonné une nouvelle procédure dédiée à la fourniture d'électricité des points de livraison dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA.

4 nouveaux marchés ont été conclus en 2020 et sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

En 2021, le SYANE a conclu quatre marchés d'une durée de 3 ans permettant la fourniture en électricité de points de livraisons dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA.

En 2022, il est proposé de renouveler le marché groupé de fourniture de gaz naturel (échéance du présent marché en septembre 2022) : définition d'une stratégie d'achat, recensement des attentes des adhérents, procédure de mise en concurrence et mise en place du nouveau marché.

Les frais de fonctionnement de ces groupements de commandes (publication, assistance à maîtrise d'ouvrage, accompagnement à l'exécution des marchés) sont couverts par les cotisations des membres aux groupements de commandes : 40 K€ seront appelés en 2022.

j. Smartgrids - autoconsommation collective

En 2021, deux projets d'autoconsommation collective ont été étudiés et accompagnés en Haute-Savoie, à DINGY SAINT-CLAIR et VALLEIRY. Ces premiers projets confirment l'importance de l'accompagnement du SYANE, via les conseillers énergies pour rendre ces projets possibles.

Il est proposé de promouvoir l'autoconsommation collective notamment l'autoconsommation collective patrimoniale, qui permet de produire de l'énergie sur les bâtiments municipaux et de l'autoconsommer aussi sur les bâtiments de la commune.

L'autoconsommation collective patrimoniale présente plusieurs bénéfices intéressants à court terme :

- Contribue à sécuriser les budgets énergie de la commune (prix stables)
- Contribue à la baisse de la facture énergétique
- Favorise le développement d'ENR
- Contribue à la décarbonisation de la consommation énergétique communale.

Pour promouvoir l'autoconsommation patrimoniale, il est proposé de former les conseillers énergies, de réaliser des outils et d'organiser un webinaire d'information aux communes suivies par un conseiller.

Une enveloppe de 30 K€ est prévu pour cela.

k. Smartgrids – projets d'innovation

Pour rendre possible l'émergence de réseaux électriques intelligents, il est proposé de développer et prendre part à plusieurs projets liés aux Smartgrids.

Tout d'abord, une demande de subvention pour réaliser une ombrière photovoltaïque combinée à une borne de recharge, avec autoconsommation a été faite auprès du FACE. Le reste à charge est de 27 K€ pour le SYANE.

Ensuite, dans le cadre de la convention Transition Energétique que le SYANE a signé avec ENEDIS, deux projets ont été identifiés et il est proposé de les poursuivre :

- Une expérimentation de synchronisation de production photovoltaïque avec la recharge de véhicules électriques sera menée sur bornes publiques raccordés à un même poste source qu'une centrale solaire. Cette expérimentation mobilisera les abonnés eborn concernés.
- Une expérimentation de l'Offre de Raccordement Intelligent tel que rendu possible par la CRE sur des raccordements de bornes de recharge. Cela permet de réduire les coûts de raccordement de la borne sous réserve que le GRD puisse envoyer un signal à l'opérateur pour réduire la puissance soutirée.

Une enveloppe de 15 K€ est prévu pour cela.

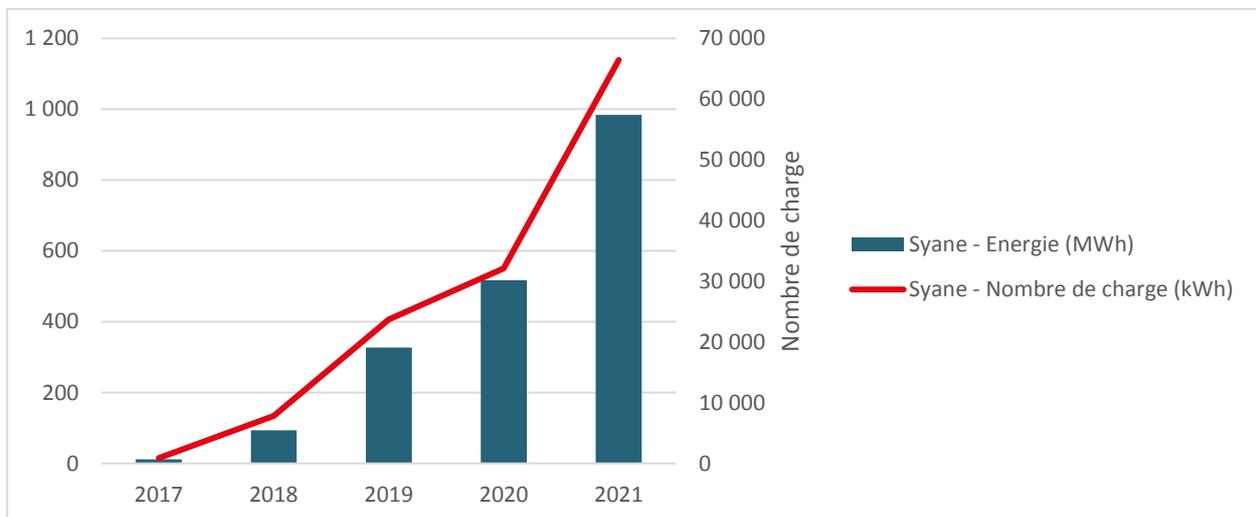
7) MOBILITE PROPRE

a. Service public d'IRVE, infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

Pour rappel, le service public de recharge est géré en Délégation de Service Public (DSP), attribuée en 2020 à la société SPBR1, dont les principaux actionnaires sont EasyCharge (groupe Vinci) et le Fonds de Modernisation Ecologique des Transport (lié au fonds Demeter).

L'année 2021 a été marquée par une très bonne progression des chiffres de fréquentation des bornes de recharge d'eborn et plus particulièrement du SYANE, qui représente 24% des sessions de charge de l'ensemble du réseau de 11 syndicats. Une progression de + 90 % est observée en 2021 par rapport à 2020 (+ 50 % en 2020 par rapport à 2019).

Figure 1 : énergie délivrée et nombre de recharges effectuées annuellement sur le réseau eborn depuis 2017



Les recettes usagers sont perçues intégralement par le Délégitaire. Les bornes du SYANE ont généré 229 K€ HT de recettes usagers pour le réseau eborn. Dans son ensemble, les bornes publiques du réseau eborn ont généré 955 K€ HT de recettes, soit plus que prévu dans le compte d'exploitation prévisionnel de la DSP (850 K€ HT prévu).

Malgré ces bons résultats en termes d'usages, le Délégitaire fait état de de surcoûts chez lui ou ses sous-traitants. Le SYANE, en tant que coordonnateur du groupement mènera en 2022 des contrôles et audits pour investiguer ces éléments.

- **Fonctionnement pour le service de recharge :**

Dans le cadre de la DSP, les syndicats contribuent à l'exploitation du service en versant au Délégitaire une subvention d'équilibre dite « subvention de développement technologique ». En 2021, le SYANE contribuera à hauteur de 99 K€. Aucune autre charge d'exploitation (électricité, maintenance...) n'est supportée par le SYANE. Le Délégitaire perçoit l'ensemble des recettes des usagers.

Les autres recettes de fonctionnement attendues par le SYANE comprennent la participation des communes et la redevance de mise à disposition des biens de la DSP (aujourd'hui négligeable).

Le SYANE a un rôle de coordination du groupement, qui implique le suivi, l'animation du groupement et le contrôle de la DSP. Une redevance de contrôle de 50 K€ par an, versée par le délégataire est prévue. Elle couvre les dépenses en prestation d'audit et les ressources humaines affectées au contrôle.

Le reste des dépenses de personnel est affecté au développement du réseau de Haute-Savoie et notamment la relation avec les communes.

- **Investissement pour le service de recharge :**

En attendant les éclaircissements du Schéma Directeur, le SYANE effectue des déploiements avec prudence pour éviter de mettre en péril la pérennité du service.

Le Syndicat prévoit cependant de compléter le réseau avec le déploiement de jusqu'à une trentaine de bornes en 2022, dont environ 1/3 sont réalisées à l'initiative du Délégitaire qui en financent alors 35 % (65 % à la charge du SYANE), les 2/3 restant sont portées par le SYANE et bénéficient de subventions (Advenir, Région, FACé).

Il est proposé d'inscrire une enveloppe de 695 K€ au budget 2022 pour la réalisation de ces bornes. Le financement sera assuré entre le délégataire, les communes bénéficiaires, les aides Advenir et de la Région, et le SYANE (le reste à charge pour le SYANE s'élève à 160 K€).

- **Rentabilité globale du service de recharge :**

Il est à noter qu'une analyse approfondie a permis de déterminer le niveau de rentabilité globale du service de recharge depuis l'implantation des 1^{ères} bornes en 2017. Cette analyse sur la période 2017 à 2028 (date de fin du contrat de DSP). La rentabilité globale est de -35 % pour le SYANE. L'équilibre économique du service est structurellement déficitaire. Néanmoins, de récentes études confirment la performance de notre mode de gestion, qui permet notamment d'atteindre une taille critique.

b. Le Schéma d'Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques

Les véhicules électriques (VE) et hybrides rechargeables (VHR) sont en plein essor avec, pour l'année 2021, une augmentation des ventes significative, de + 62 % par rapport à 2020 et + 355 % par rapport à 2019.

Le Gouvernement s'était fixé l'objectif d'atteindre 100 000 points de recharge ouverts au public à fin 2021, mais l'année s'est clôturée avec moins de 54 000 points de recharge¹. Pour le département de Haute-Savoie, le ratio était de 7,4 véhicules électriques par point de charge en septembre 2018, il est aujourd'hui de 13,6².

Le développement des solutions de recharge reste un enjeu clé pour permettre une croissance de l'électromobilité.

Le Schéma Directeur IRVE concerne toutes les infrastructures de recharge ouvertes au public (qu'elles soient privées ou publiques). Il intervient afin de proposer un cadre et d'assurer une cohérence dans le développement des bornes de recharge dans les années à venir.

Dans l'objectif de mutualiser un certain nombre d'éléments et pour assurer une vision d'ensemble de la démarche, 14 syndicats des énergies d'AURA et PACA ont constitué un groupement de commandes pour réaliser leurs SDIRVE. Il s'agit des 11 syndicats membres du réseau eborn auxquels s'ajoutent le SIGERLy, TE-63 et le SEV (Vaucluse). Le SYANE est coordonnateur du groupement.

La concertation, qui rassemblera à minima les régions, gestionnaires de voirie, GRD, AODE, AOM, aménageurs d'IRVE privés et publics, opérateurs de mobilité publics et privés, est une partie importante du dispositif qui se déroulera en continu de mars à décembre.

Les transferts de compétence IRVE seront suivis de près pour déterminer la portée du SDIRVE. En effet, seules les infrastructures situées sur les communes ayant transféré leur compétence pourront bénéficier d'un taux de réfaction amélioré, jusqu'à 75%, pour leur raccordement au réseau électrique.

La Banque des Territoires finance 80 % des prestations achetées pour réaliser les Schémas directeurs. Pour le SYANE, le reste à charge est de 24 K€ HT. En tant que coordonnateur du groupement, c'est le SYANE qui percevra l'ensemble de la subvention de la Banque des Territoires, soit 548 K€ HT pour le compte des syndicats du groupement, puis reversera immédiatement aux syndicats leur part.

Les autres syndicats du groupement contribuent aux frais de coordination et notamment aux frais de ressources humaines du SYANE à travers une contribution, versée au SYANE, de 3 K€ chacun soit 39 K€.

Les études pour ces Schémas ont démarré en février 2022 et elles visent un rendu des Schémas Directeurs IRVE aux Préfets en 11 mois. Outre les délais contraints, les enjeux de l'élaboration du Schéma Directeur IRVE pour le SYANE sont :

- L'estimation des bornes à construire du fait des obligations des lois LOM et Climat & Résilience,
- La place du service public de recharge et la stratégie de répartition entre acteurs publics et privés
- La coordination des acteurs, la réalisation des déploiements à travers la mise en œuvre du Schéma.

¹Sources : Baromètre ministère de la transition écologique / AVERE sur base des données GIREVE

² Source : Restitution en février 2020 de l'étude DGEC-DGE-ADEME réalisée par Coda stratégie, avec les données actualisées du Gireve (rapport originel : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2019-07-Rapport-IRVE.pdf>).

c. Autres sujets de mobilité

En plus de son intervention dans le cadre de la recharge pour véhicules électriques, le SYANE est également compétent en termes d'autres infrastructures d'avitaillement ou de recharge pour les véhicules (avitaillement en GNV- Gaz Naturel pour Véhicules, en Hydrogène ou recharge d'autres véhicules électriques).

Une étude avait été portée par le SYANE en 2018 pour étudier les besoins du territoire en termes de stations GNV et H2. Elle n'avait pas mis en évidence de besoin à court terme d'intervention du SYANE dans ces domaines et il avait été convenu d'attendre le renouvellement des instances du Syndicat pour définir une stratégie sur ces sujets.

En 2021, la Commission Maîtrise de l'Energie a mandaté le service mobilité pour apporter des réponses aux élus sur l'évolution du contexte sur l'hydrogène ainsi que des comparaisons sur les énergies mobilité (hydrogène, GNV, bioGNV, électricité) qui conviennent de développer selon les usages.

En 2022, il est proposé :

- De réaliser pour les élus un document synthétique présentant des éléments d'aide à la décision sur les énergies pour la mobilité selon les usages ;
- D'organiser une journée de travail dédiée avec les élus du SYANE et d'autres élus des communes et notamment des EPCI, avec la participation de la Région AURA autour de 3 objectifs : partage d'information, retour d'expérience et mise en commun, et attentes vis-à-vis du SYANE ;
- Ensuite, selon les attentes, une mise à jour de l'étude pourrait être lancée.

Une enveloppe de 35 K€ est prévue pour les deux premiers points.

8) SOLIDARITE

Subvention à l'association ESF (Energies Sans Frontières) :

Le SYANE soutient l'association ESF, et a ainsi attribué depuis 2010 des subventions pour la réalisation de 7 projets d'électrification et d'éclairage public dans des pays en voie de développement (LAOS en 2010, TOGO en 2012, MADAGASCAR en 2014, HAÏTI en 2015, MADAGASCAR en 2016, LAOS en 2018, CAMEROUN en 2021).

Il est proposé d'attribuer une subvention à cette association en 2022, à hauteur de 8.000 €.